

TAXI LE JOURNAL | HIVER 2022 | VOLUME 47 | N°4

MOTL

bureau
taximontreal



• 35 ANS DU BTM : UN DERNIER TOUR DE PISTE • INNOVATION TECHNOLOGIQUE : L'OUTIL DE RÉSERVATION EN LIGNE DE LA STM : SIRTA • ÉLECTRIFICATION ET MOBILITÉ DURABLE : LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET L'HIVER QUÉBÉCOIS

FAIRE DES ÉCONOMIES DE CARBURANT C'EST SIMPLE COMME **BONJOUR**



Dame nature nous réserve bien des surprises, mais à bord de la Toyota Camry Hybride LE 2023, ce sont les économies de carburant qui vont vous surprendre!

- Cote de consommation de 4,9L/4,8L/100 km (ville/route)*
- Compatibilité avec Apple CarPlay^{MD} et Android Auto^{MC}
- Système précollision avec fonction de détection des piétons et détection des cyclistes

Camry hybride LE 2023
À PARTIR DE **33 869 \$***



**CONCESSIONNAIRES
TOYOTA DU QUÉBEC**



* Offre applicable au modèle de base neuf Camry hybride LE 2023 blanc (R31AKTA). La couleur rouge et l'identification « Bonjour » sur le véhicule illustré ne sont pas offertes. Elles ne visent qu'à souligner la collaboration avec Taxi Bonjour de Montréal. Prix de vente suggéré de 33 869 \$, frais de concessionnaire de 399 \$ (applicables chez certains concessionnaires), frais de transport et de préparation et frais de climatisation inclus. L'immatriculation, les assurances, les taxes et les droits sur les pneus sont en sus. Sous réserve des conditions applicables, les offres s'adressent aux particuliers qui achètent un véhicule d'ici le 31 mars 2023 chez un concessionnaire participant de l'Association des concessionnaires Toyota du Québec, où tous les détails peuvent être obtenus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis. † Le modèle hybride permet une plus faible consommation d'essence que les modèles à essence Camry LE 2022 ou Camry SE 2023, dont la cote est de 8,5 L/100 km en ville, de 6,1 L/100 km sur la route et 7,4L/100 km combinée. Les estimations de consommation de carburant ont été déterminées à l'aide des méthodes d'essai approuvées par le gouvernement du Canada/Transports Canada. La consommation réelle de carburant variera en fonction des habitudes de conduite et d'autres facteurs. ^{MD} Apple CarPlay est une marque déposée d'Apple Inc. ^{MC} Android Auto est une marque de commerce de Google LLC.



Mot du directeur général

L'année 2022 marquera la fin d'un important chapitre pour l'industrie du taxi à Montréal avec la clôture des activités d'application de la loi du Bureau du taxi de Montréal. Je dois dire que malgré l'émotion à l'aube de cette étape, c'est avant tout un sentiment de fierté et de devoir accompli qui m'habite. En effet, après 35 années de service, le BTM aura eu un impact positif, significatif et concret auprès de l'industrie du taxi et du transport rémunéré de personnes par automobile, et ce, tant sur le plan de son encadrement que de son développement.

Je me permets de souligner que l'année 2022 marquait aussi l'anniversaire des 35 ans de fondation du Bureau taxi! Dans ce contexte où coïncident à la fois, la fin de l'année, la conclusion de plusieurs activités et l'anniversaire du BTM, nous nous retrouvons inévitablement en mode bilan. Ainsi, dans ce numéro, nous faisons un retour dans le temps et vous présentons un historique et un dossier recensant plusieurs des nombreux projets et réalisations qui auront marqué l'histoire de notre organisation. Je dois dire que cet exercice nous a permis de constater le nombre et l'ampleur des mandats qui ont été accomplis!

Mais plus encore, j'ai été à même d'apprécier que, dès sa création, le Bureau du taxi a entrepris une profonde collaboration avec l'industrie et ses partenaires pour étudier et résoudre différentes problématiques de même que pour mettre en œuvre des solutions concrètes et pérennes. Ces grandes orientations ont toujours guidé le BTM. Au fil du temps, les liens se sont solidifiés et enrichis, et je suis convaincu que c'est en mettant toujours davantage l'emphase sur cet aspect, que nous sommes demeurés, comme organisation, un acteur aussi présent pour le développement d'une industrie de qualité, sécuritaire et attrayante.

Je dois dire que l'année 2022 aura aussi été à l'image de ces 35 années: chargée de nos diverses activités liées à notre mandat et jalonnée de fructueuses réalisations. Malgré la période d'incertitude et de changements, le BTM aura gardé le cap sur sa mission tout en demeurant un interlocuteur impliqué et un fier collaborateur engagé auprès de l'industrie et de ses précieux partenaires.

Finalement, et il est d'une grande importance de le souligner, la fermeture du BTM ne signifie pas nécessairement l'arrêt de toutes les activités liées au TRPA. Plusieurs projets porteurs en matière de mobilité urbaine se poursuivront au sein de la Ville de Montréal ou d'autres instances et je vous invite à vous y intéresser. Le travail de planification et de transition à cet égard se poursuivra en 2023 et il va de soi que nous vous tiendrons informés au fur et à mesure. C'est d'ailleurs dans cette perspective que je vous invite à continuer à demeurer à l'affût des communications du BTM.

Je vous souhaite donc un temps des Fêtes animé et vibrant. Que cette période de réjouissances soit remplie d'heureux moments avec vos proches et que la nouvelle année vous apporte bonheur et santé!

Sylvain Tousignant

De très joyeuses Fêtes
à chacun d'entre vous de la part de toute
l'équipe du Bureau du taxi de Montréal!

Que cette période de réjouissances soit remplie
d'heureux moments avec vos proches et que la nouvelle année
vous apporte bonheur, santé et prospérité!



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

ASSURANCE



TAXI!

***Programme d'assurances
pour les professionnels
de la route !***

- Spécialistes en assurance taxi
- Programme taxi et transport adapté
- Primes compétitives
- Assurance adaptée à vos besoins
- Service personnalisé

***D'autres produits d'assurances disponibles
pour les chauffeurs et propriétaires de taxi :***

- Automobile privée • Habitation
- Frais généraux • Véhicule récréatif
- Voyage

Le leader en assurance taxi! Contactez-nous! 514 522-2661 • burrowes.ca

Sommaire

- 3 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 5 MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
- 6 35 ANS DU BTM: UN DERNIER TOUR DE PISTE

INNOVATION TECHNOLOGIQUE :

- 20 REGISTRE DES TAXIS; UN OUTIL INNOVATEUR POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ À MONTRÉAL
- 22 APPLICATION SIRTA DE LA STM

ÉLECTRIFICATION ET MOBILITÉ DURABLE :

- 23 LA STRATÉGIE D'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS 2021-2023 DE LA VILLE DE MONTRÉAL RÉCOMPENSÉE
- 24 LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET L'HIVER QUÉBÉCOIS
- 28 TOURISME MONTRÉAL OCTROIE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ADOPTION DU *BONJOUR*

RÉGLEMENTATION :

- 30 RESTRICTIONS QUANT À L'USAGE DU TABAC OU DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES VÉHICULES DE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE
- 31 LE CHANGEMENT D'ANNÉE AU 1^{er} JANVIER SIGNIFIE-T-IL LA FIN DE L'AUTORISATION POUR VOTRE AUTOMOBILE QUALIFIÉE ?

OFFRIR UN SERVICE IMPECCABLE :

- 32 LA MONTÉE À BORD DU VÉHICULE
- 33 LE BTM SOULIGNE LA QUALITÉ DU SERVICE DE M. DIYANI
- 34 SANTÉ : LIMITER LA PROPAGATION DES VIRUS
- 35 TOURISME
- 38 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
- 39 ENTRAVES ET CHANTIERS ROUTIERS

Éditeur: Sylvain Tousignant

Responsable de la production:
Marianne Bourque

Rédaction: Marianne Bourque

Graphisme: Nicole Lafond

Photo de la couverture: Ladislav Kadyszewski
Révision linguistique:

Traductions mémOTS inc.

Publicité: Amine Smaoui

Impression: Héon&Nadeau Imprimerie

Taxi Le Journal est publié par le Bureau
du taxi de Montréal

2580, boul. Saint-Joseph Est

Montréal (Québec) H1Y 2A2

Tél.: 514 280-6600

Courriel: bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca

Site Web: www.mtlitaxi.com

Taxi Le Journal est imprimé à

10 000 exemplaires quatre fois l'an et
publiposté gratuitement aux membres
de l'industrie du taxi de Montréal
et à ses partenaires.

ISSN 1480-6193



Mot de la présidente du conseil

Dès décembre, Montréal s'illumine pour faire vibrer la magie des Fêtes dans ses rues pour tous les citoyens et visiteurs de la métropole. À travers cette frénésie, il est essentiel d'assurer une offre de mobilité diversifiée et répondant aux besoins variés de tous et chacun. Plusieurs d'entre vous y participeront et seront sur la route pour permettre à de nombreux visiteurs et citoyens de se déplacer de façon sécuritaire, à l'abri du froid et de la neige. Plus que cela, chaque chauffeur jouera un rôle d'ambassadeur auprès des clients. Que ce soit pour les accueillir, les guider, leur faire des recommandations en les menant à bon port, les chauffeurs participent à l'expérience urbaine.

Dans cette perspective nous collaborons avec Tourisme Montréal pour vous informer et vous appuyer dans votre offre de services. C'est d'ailleurs avec grand plaisir que nous avons annoncé à l'automne l'octroi, par Tourisme Montréal, d'une enveloppe globale de 24 000 \$ pour subventionner l'apposition du *BONJOUR* sur des taxis. Ayant à cœur d'encourager le développement d'une mobilité durable et écoresponsable, vous constaterez que cette aide financière s'inscrit également dans une volonté de contribuer à l'accélération de l'électrification des véhicules de taxi. Il s'agit d'une vision que nous partageons, en accord avec la *Stratégie d'électrification des transports 2021-2023* de la Ville. Lors de son lancement, nous étions enthousiastes de cette proposition mobilisante incluant plusieurs propositions pour l'industrie du TRPA. Aussi, c'est avec beaucoup de fierté que la Ville de Montréal a récemment été récompensée pour cette stratégie par l'Association des transports du Canada. Je vous invite à vous y intéresser notamment dans ce numéro.

Finalement, le 31 décembre 2022 marquera la fin des activités d'application de la loi du BTM. Au cours des prochains mois, tel que prévu par le processus décisionnel de la Ville de Montréal, plusieurs étapes seront complétées pour clore et assurer la transition de certaines activités du BTM. L'ampleur du processus et de ses implications nous engage à une grande rigueur et peut prendre plusieurs mois. Nous souhaitons ainsi nous donner les moyens pour maintenir une offre de services de transports accessibles et de qualité sur notre territoire et préserver l'expertise reconnue et acquise en matière de TRPA. Soyez assurés que nous vous informerons graduellement des décisions et des changements pour l'industrie et ses nombreux partenaires. Finalement, entre-temps, je vous souhaite un très heureux temps des Fêtes. Meilleurs vœux à toutes et à tous ! Bonne lecture!

Sophie Mauzerolle

35 ans du BTM

UN DERNIER TOUR DE PISTE

Après 35 ans de service, le Bureau du taxi cessera ses activités d'application législative à la fin de l'année 2022. Alors que la fin de ce chapitre a été accueillie avec émotion, c'est avant tout un sentiment de fierté et de devoir accompli qui habite l'équipe du BTM. En effet, nul ne peut en douter, après 35 années de service, le Bureau du taxi aura eu un impact positif, significatif et concret auprès de l'industrie du taxi et du transport rémunéré de personnes par automobile, et ce, tant sur le plan de son encadrement que de son développement. Avant de clore cette étape majeure, le Bureau du taxi présente un bilan en revisitant 35 ans d'implication auprès de l'industrie du TRPA.



Au fil des ans et à travers son double mandat d'encadrement et de développement, le BTM a agi à titre d'organisme régulateur auprès du transport rémunéré de personnes par automobile sur le territoire de la métropole.

C'est également fort d'une longue et riche expérience sur le terrain et de liens privilégiés avec les membres de l'industrie des services de transport et ses partenaires que le BTM s'est positionné comme un interlocuteur unique tant auprès des instances que des représentants de l'industrie et de la clientèle.

Le partage de connaissances étant au cœur des orientations de l'organisation, le BTM s'implique depuis longtemps au sein de regroupements et d'associations à l'international afin de faire rayonner la mobilité urbaine.

Comment cela a-t-il commencé? Retournons un peu dans le temps pour se rappeler l'origine de la création du BTM.





Dès sa création, le Bureau du taxi a entrepris une profonde collaboration avec l'industrie et ses partenaires pour étudier et résoudre différentes problématiques et mettre en œuvre des solutions concrètes et pérennes. Ces trois premiers chantiers témoignent bien des grandes orientations qui ont toujours guidé le Bureau du taxi et qui lui ont permis de demeurer un acteur présent pour le développement d'une industrie de qualité, sécuritaire et attrayante :

La création du Bureau du taxi

Le Bureau du taxi est né d'une volonté, du gouvernement du Québec, de décentraliser la responsabilité d'encadrer l'industrie du taxi et des limousines.

Pour bien comprendre son arrivée dans l'industrie du taxi et du TRPA, il faut remonter au début des années 1980. À cette époque, les tensions sont grandissantes dans l'industrie du taxi: le racisme est violent, l'industrie n'arrive plus à discipliner par elle-même les chauffeurs délinquants...

Déjà en 1984, la Communauté urbaine de Montréal accepte la création d'une instance en vue de réglementer et d'encadrer l'industrie du taxi et en 1986, suite à l'élection de Jean Doré à la mairie et au dépôt du rapport Bissonnet (Michel Bissonnet, responsable transport à la Ville de Montréal), un second souffle est donné à cette volonté. C'est dans cette voie que le 30 novembre 1987, après l'adoption du Règlement 97 relatif au transport par taxi, le Bureau du taxi (Bureau du taxi de la Communauté urbaine de Montréal à l'époque) commence ses activités.

Claude Forcier, ancien directeur de la société de transport en commun de Sherbrooke, est nommé directeur du Bureau. Par cette nomination, on cherche à insuffler l'esprit du transport en commun à l'industrie du taxi. Dès lors, le BTM doit veiller au développement du commerce par taxi et au respect des normes municipales et provinciales. Il coordonne notamment des tables de concertation afin de sonder le milieu et de répondre à ses besoins.

L'intégration de l'industrie du remorquage et du dépannage

En 2003, le Bureau étend sa juridiction et encadre désormais les activités de dépannage et de remorquage à Montréal.

Le Bureau voyait jusqu'alors à l'application de la réglementation de la Ville de Montréal sur le remorquage des véhicules et était responsable de la gestion des contrats exclusifs de remorquage des véhicules accidentés ou qui obstruent la circulation sur le territoire de l'île, de même que des véhicules dits de délit.

Au cours des années, le Bureau du taxi a élargi son mandat par l'encadrement de l'industrie du remorquage œuvrant sur le territoire de l'île de Montréal. Le BTM aura la responsabilité du volet remorquage jusqu'en 2016 mais collaborera jusqu'en 2021 quant à l'émission des permis de chauffeur, d'exploitation et de transport.

La constitution d'une paramunicipale

En 2014, on assiste à la constitution du Bureau du taxi de Montréal (BTM) en société paramunicipale de la Ville de Montréal.

Il dispose désormais d'un conseil d'administration dont les membres votants représentent à la fois les membres de l'industrie et l'ensemble de sa clientèle. Parmi les premiers mandats sont identifiés :

- Développement d'un engagement à la qualité des services et rédaction d'un code de bonne conduite;
- Financement d'un projet pilote d'évaluation du service à la clientèle par des clients-mystères.

Les principaux projets, chantiers et réalisations au fil des ans

Dès ses premières années, la collaboration et la concertation sont au cœur des orientations du BTM. À cet égard, dans les années 1990, Richard Boyer, ancien directeur général du Bureau du taxi et assistant-directeur au SPVM, soulignait : « Ce dont nous sommes le plus fier, c'est d'avoir maintenu un dialogue constant avec les représentants de l'industrie du taxi. Les nombreuses modifications apportées au *Règlement sur le transport par taxi* l'ont toujours été en concertation avec l'industrie. »



Table de concertation et collaboration avec l'industrie

Le mandat confié au Bureau, lui demandant d'œuvrer en lien direct avec l'industrie, se traduit en 1987 par la mise en place d'une table de concertation réunissant les différents intervenants ainsi que par une réglementation reflétant les préoccupations réelles de cette industrie.

Le Bureau préside cette table de concertation composée des représentants du milieu du taxi en plus de coordonner différents sous-comités chargés d'étudier diverses problématiques qui confrontent l'industrie du taxi sur le territoire de la Ville de Montréal.

Parmi les premiers chantiers, on pense notamment aux interventions du Bureau du taxi auprès du MTQ qui mènent, pour la première fois, à la décision d'autoriser les taxis à emprunter la voie réservée prévue lors de la réfection de l'autoroute 40 de même qu'aux mesures pour lutter contre le racisme.

Ainsi, les efforts de concertation visent notamment à assurer le développement d'une industrie sécuritaire et de qualité via la réglementation et le travail de développement.

Lutte au racisme dans l'industrie

La création du Bureau du taxi permettra de calmer les tensions qui sévissent au sein de l'industrie.

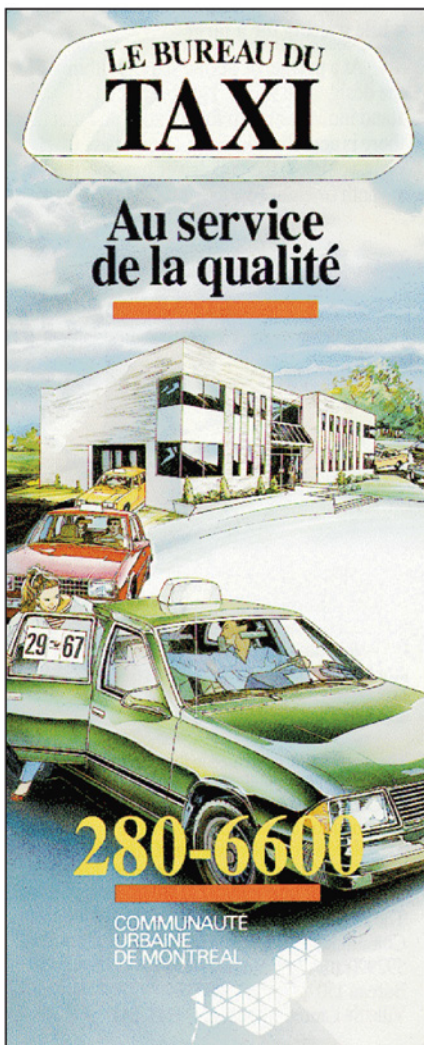
L'un des premiers mandats du Bureau du taxi au début des années 1990 est de mettre fin au racisme et à la discrimination dans l'industrie du taxi. Entre autres, le Bureau du taxi statue que les répartiteurs doivent respecter l'ordre d'arrivée des chauffeurs sur les postes d'attente et ne pas faire de favoritisme. En 1992 on assiste à la mise en place du processus d'adhésion aux compagnies de taxi pour mettre fin à la discrimination et au racisme dans l'industrie.

Les mesures prises à l'époque ont profité à l'ensemble des chauffeurs de taxi, mais aussi aux Montréalais, qui ont pu bénéficier de meilleurs services.

Professionnalisation du métier de chauffeur de taxi

Beaucoup de choses se sont passées au Bureau du taxi depuis ses débuts et beaucoup de choses ont été accomplies durant ses 35 années.

Néanmoins, l'une des lignes directrices, celle de l'amélioration du service à la clientèle, a toujours été, jusqu'à aujourd'hui, une priorité.





Déjà au début des années 1990, les différents intervenants gouvernementaux voulaient structurer l'industrie du taxi alors en croissance et améliorer son image, tout en ayant un lien direct avec les représentants de l'industrie.

À cette époque, trois grands dossiers occupent le Bureau du taxi et ses partenaires, notamment par le biais de la table de concertation :

- **Améliorer l'image de l'industrie du taxi**

Avec l'article 42 du *Règlement sur le transport par taxi* de la Ville de Montréal, est introduit un code vestimentaire (pantalon long, chemise ou gilet à manches notamment). En plus de la tenue des chauffeurs, des vérifications constantes de la propreté et de l'aspect visuel des véhicules sont faites. Les inspecteurs procèdent alors en moyenne à 300 inspections par mois à cet égard. L'objectif est à la fois de redorer l'image associée par la population à l'industrie du taxi et de stimuler le sentiment de fierté des chauffeurs d'exceller dans leur métier.

- **Rehausser le niveau de sécurité**

Pour compléter le travail fait pour redorer l'image, le BTM travaille également sur le rehaussement du niveau de sécurité, tant pour les chauffeurs que pour la clientèle par le biais de la réglementation.

Notamment, en 1994, le Bureau officialise son *Programme d'inspection obligatoire des véhicules taxis* afin de surveiller et d'encadrer l'état des véhicules. Depuis et jusqu'à récemment, les inspecteurs du BTM passaient en revue environ 95 % de la flotte chaque année, en plus des inspections aléatoires sur route et de celles réalisées à la suite de plaintes.

D'autre part, en 1990, conjointement avec l'industrie du taxi et le gouvernement du Québec, le Bureau met sur pied le programme *Taxi Secours* qui encourage la participation des chauffeurs de taxi aux efforts déployés en matière de sécurité publique. Également, en 1993, par le biais d'activités de sensibilisation et d'information, le BTM met sur pied le Programme partenaire en prévention qui a permis de diminuer le nombre de vols qualifiés et d'améliorer la sécurité des chauffeurs.

- **Favoriser le développement des aptitudes des chauffeurs**

À l'époque, en 1990, deux éléments clés sont soulevés pour appuyer les chauffeurs dans leur offre de services : *développer les compétences linguistiques et la connaissance du territoire.*

Le BTM prend alors en charge le développement et la mise sur pied d'une formation obligatoire des nouveaux chauffeurs.

De plus, le BTM assurera le développement d'un examen pratique pour valider les connaissances du territoire des chauffeurs en plus de s'assurer le concours de l'Office de la langue française en ce qui a trait aux compétences linguistiques.

En 1994, le BTM rend obligatoire la formation dispensée par le Centre de formation du transport routier, notamment afin d'assurer un service professionnel et plus uniforme en sensibilisant les chauffeurs à des techniques d'accueil, aux règles de sécurité, et en optimisant leurs connaissances de la loi et de ses règlements, de la gestion d'une entreprise, de même qu'en matière de transport adapté.

Dans les années qui suivront, le BTM continuera d'insister sur le développement de formation de qualité en adéquation avec les besoins du marché. Il collaborera notamment avec les écoles et centres de formation, approuvant notamment les formations offertes. Il mettra également sur pied la formation des chauffeurs/propriétaires membres des comités de discipline (tel que prévu au Règlement) en plus de participer à la formation Ambassadeur.

Optimisation du service client et de la sécurité

Dans la foulée des ces importants chantiers des années 1990, le BTM aura continué de collaborer avec l'industrie pour offrir un service client de haute qualité et d'encadrer l'industrie selon l'évolution des besoins et de la société par le biais de modifications réglementaires.

• Réglementation en lien avec la sécurité et la qualité

Ce développement en matière d'optimisation s'opère notamment par le biais de modifications réglementaires. On pense entre autres à l'introduction de l'âge minimum/maximum des véhicules (2004) et du Règlement sur l'âge des véhicules (2015), à l'introduction de l'exigence relative à la formation continue obligatoire (2008) et à l'obligation d'accepter les paiements électroniques (2015).

Ce ne sont là que quelques exemples parmi les nombreux chantiers qui ont permis de maintenir une industrie sécuritaire et répondant aux besoins de la clientèle.

• Programme d'évaluation de clients-mystères

Depuis 2017, le BTM procède durant l'année à une évaluation continue de la qualité du service et de l'expérience client offerte par l'industrie du TRPA dans le cadre de son programme clients-mystères.

Cette initiative répond à deux principaux objectifs: évaluer la qualité du service et de l'expérience client offerte par l'industrie du TRPA et accroître la compréhension des attentes et des besoins de la clientèle afin d'améliorer les normes et pratiques de l'industrie du TRPA.

Environ 600 évaluations sont effectuées annuellement, de jour, de soir et de fin de semaine.

Pour la première fois en 2019, le niveau de satisfaction global dépasse la haute norme visée de 90 % avec une note de 91,6 % accordée à l'ensemble de l'industrie. Depuis, l'industrie s'est toujours maintenue au-delà de cette note.

Dans une perspective de développement, au terme de chaque année, un rapport est transmis par le BTM aux compagnies afin de les informer de leur résultat, de leurs forces et de leurs opportunités d'amélioration. Le BTM a également toujours communiqué les points importants à l'industrie par le biais de sa revue *Taxi Le Journal*.

Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Le 31 mars 2010 est passé à l'histoire dans les annales du taxi à Montréal.

Le règlement RCG 10-009 est entré en vigueur, celui-ci introduisant entre autres: la publicité sur les véhicules taxis, signature visuelle du taxi de Montréal standardisée pour toutes les voitures, un lanternon accompagné

ou non d'un support publicitaire design et uniformisé pour tous les taxis et l'adhésion de l'industrie à un programme de taxis écologique.

Le nouveau règlement prévoit des modalités pour donner aux propriétaires de taxi le temps de se conformer aux nouvelles dispositions: deux ans pour se conformer aux règles s'appliquant au nouveau lanternon et à sa signature visuelle, et quatre ans pour l'adhésion du propriétaire de taxi à un programme de taxis écologique.

Le 4 novembre 2010, le BTR déposait un document de consultation «Tour d'horizon de l'industrie du taxi à Montréal» à la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

À partir de ce document de consultation, les intervenants, les chauffeurs et les propriétaires ont pu faire entendre leur point de vue sur la situation du taxi à Montréal les 30 novembre et 1^{er} décembre 2010.

Plus de 30 mémoires ont été déposés. Les grands thèmes abordés lors de cette consultation étaient les suivants: le Bureau du taxi et du remorquage, le taxi accessible, le taxi collectif, les clients corporatifs, le plan de déplacement et la signalisation, le métier de chauffeur de taxi, la situation économique, le taxi vert, la limousine et les intermédiaires en services.





Taxi et BTM: alliés de l'industrie touristique

A lors qu'est introduit en 1993 le programme *Taxi Ambassadeur* par le ministère du Tourisme et le MTQ en partenariat avec le BTM, ce dernier, en la personne de son directeur, Richard Boyer, mentionne sa volonté de collaborer pour soutenir l'industrie du taxi à jouer un rôle essentiel d'allié à l'industrie touristique.

« Nous tenterons de faire de nos chauffeurs de premiers informateurs touristiques, pour qu'ils puissent référer leurs clients aux bonnes personnes et aux bons organismes, pour qu'ils soient au courant des principaux événements, qu'ils connaissent les adresses, prix, périodes d'ouverture des principaux musées, hôtels, restaurants, etc. », dit-il.

Ce lien fort a continué d'alimenter les orientations et les travaux du BTM depuis pour le bénéfice de l'industrie, de la Ville de Montréal et de ses milliers de visiteurs. Le BTM est fier de collaborer aux développements de partenariats avec Tourisme Montréal.

• L'image de marque BONJOUR

En 2017, la signature BONJOUR est lancée, en partenariat avec Tourisme Montréal, afin d'uniformiser l'expérience client dans tous les lieux d'accueil de la ville et de rallier l'industrie.

Ainsi, depuis son lancement, tant des lieux d'accueil, que des lieux d'attrait et que des taxis de la métropole peuvent procéder à l'habillage du BONJOUR. C'est ainsi qu'est née ce qui est devenue une signature tout à fait unique à la Ville de Montréal!

« Le fait que le taxi soit en mesure d'afficher une image cohérente et en harmonie avec les lieux d'accueil de la Ville fait partie de l'expérience particulière de Montréal. La force du BONJOUR, c'est vraiment la synergie créée qui nous permet d'afficher une image forte et commune auprès des visiteurs », mentionnait Sylvain Tousignant, directeur général du BTM.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, tous les taxis desservant le bassin aéroportuaire doivent obligatoirement arborer le BONJOUR.

Les partenariats du BTM avec le ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal et Aéroports de Montréal ont permis d'habiller près de 1000 véhicules. Parce que l'image de marque est là pour rester, les prochaines étapes s'annoncent des plus stimulantes. Le BTM a déjà commencé à travailler au développement de l'image de marque en termes d'expérience client.





Lutte au transport illégal

Parce que le transport illégal a des répercussions préoccupantes sur l'industrie du taxi et met, entre autres, en péril la sécurité des passagers, la lutte contre le transport illégal a toujours représenté une priorité pour le Bureau du taxi.

Face à la croissance du transport illégal et des bouleversements de l'industrie en 2015, le BTM a dû encadrer plus strictement cet aspect.

L'adoption en 2016 du projet de loi 100, modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi, conférait de nouveaux pouvoirs aux inspecteurs du BTM leur permettant de mener une lutte plus efficace contre le transport illégal. Les inspecteurs pouvaient désormais saisir un véhicule servant au transport illégal de personnes et suspendre le permis de conduire du conducteur pour sept jours. Ils peuvent remettre aux contrevenants des amendes plus salées, qui sont passées de 350 \$ à 2 500 \$.

À cette époque, la Direction de l'Inspection et des Enquêtes a gardé un œil attentif sur tous les transporteurs illégaux, y compris les modes

émergents ou marginaux, en plus de surveiller de près l'évolution et l'apparition d'applications qui permettraient à leurs utilisateurs de se livrer illégalement à du transport rémunéré de personnes. Entre 2014 et 2016, ce sont notamment 3 000 véhicules qui auront été saisis pour transport illégal.

Jusqu'au moment d'écrire ces lignes, les inspecteurs du Bureau du taxi, ont consacré chaque année d'importantes ressources pour lutter contre le transport illégal. Ils menaient de nombreuses enquêtes et traitaient chaque année un grand volume de plaintes et de signalements du grand public et de l'industrie.

Grand Prix du Canada

Depuis ses débuts, l'équipe de la DIE du BTM assure une présence essentielle au Grand Prix du Canada pour veiller à une gestion efficace des déplacements des taxis et encadrer les diverses composantes du TRPA sur les lieux de l'événement.

Une telle participation demande un soigneux travail de planification, de coordination et de communication, tant à l'interne qu'avec l'industrie et les partenaires; travail qui a été réalisé, année après année, avec brio.

Transport de personnes à mobilité réduite et transport adapté

Sur le territoire de la métropole, depuis de nombreuses années maintenant, ce sont des millions de déplacements qui sont effectués, annuellement, par les services de transport adapté et le transport de personnes à mobilité réduite.

Alors que ce sont environ 90 % des chauffeurs de taxi qui répondent aux demandes de transport adapté, on peut dire que ce type de service est partie intégrante de l'offre de transport fournie par l'industrie du TRPA.

Favoriser le développement du transport adapté, un élément majeur dans l'amélioration de l'offre de services, aura donc toujours été une cause importante pour le Bureau. Il a contribué à assurer des taxis adaptés capables d'accueillir des passagers en fauteuil roulant en travaillant de concert avec les organismes représentant les personnes handicapées et a toujours eu à cœur de collaborer avec les instances décisionnelles, la STM et les différents partenaires et réparateurs pour maintenir ce service essentiel adéquat et performant.

Entre autres, au début des années 2000, l'équipe du Bureau a supervisé la plus vaste enquête sur le transport illégal qui a duré plus d'un an, ce qui a conduit à la révocation d'une vingtaine de plaques d'immatriculation.

C'est à la suite de cette enquête d'envergure et des recommandations émises à la Commission des transports du Québec que le gouvernement, en 2002, a introduit les permis de transport restreints (répondant aux besoins de la clientèle à mobilité réduite). Cela a aussi amené le BTM à créer un lanternon spécifique pour le distinguer, à la formation sur le transport adapté avec le MTQ et la STM.

Également, en 2017, à la suite d'une demande des utilisateurs, le CA a adopté une résolution pour l'implantation d'un service de transport sur demande dans un délai de réponse raisonnable pour toutes les personnes à mobilité réduite de la métropole. Le BTM crée un comité en vue de mettre en œuvre un service de transport par taxi accessible 24/7.

Finalement, le Bureau a aussi à son actif l'adoption de règles pour l'amélioration des véhicules : rajeunissement et amélioration générale de l'état et de la propreté des voitures.

COVID-19 : Programme exceptionnel de soutien à l'industrie

A fin de sécuriser le service de transport par taxi face à la crise de la COVID-19, la Ville de Montréal, en collaboration avec le BTM, annonçait le 16 avril 2020 l'octroi d'une aide financière de 260 000 \$ pour un programme exceptionnel de soutien à l'industrie du taxi et des limousines.

Le programme a soutenu l'industrie, tant en matière de sécurité que sur le plan financier, dans un contexte de distanciation sociale et de limitation des ressources. Coordonné par l'équipe du BTM, ce programme a permis d'assurer le maintien du service par taxi essentiel en matière de mobilité urbaine, d'éliminer le plus possible le risque de contagion des chauffeurs toujours en service, d'équiper l'industrie pour un retour éventuel et graduel des activités dans un contexte de distanciation sociale et d'installer des cloisons dans plus de 1 700 véhicules de taxi à Montréal. De plus, le lave-auto à vapeur sèche a permis plus de 1000 décontaminations. Une clinique de vaccination a également été mise à disposition des chauffeurs en 2021.

Un grand projet d'innovation technologique : le Registre des taxis

Dès 2015, on reconnaît au BTM la nécessité d'appuyer l'industrie sur le plan technologique lors de la publication du Plan d'action : innovation technologique et sécurité.

L'année suivante, en 2016, l'équipe du BTM, en collaboration avec l'équipe des TI de la Ville de Montréal, entame le développement et étudie l'utilisation du code de la plateforme française le.taxi.

C'est en 2018 qu'est officiellement lancée la plateforme et qu'entre en vigueur l'obligation de connexion pour tous les chauffeurs de taxi de Montréal. Un grand projet qui demandera un travail de longue haleine.

Depuis, son optimisation ne cesse de croître. En plus des travaux réalisés en 2020 et 2021 en lien avec la modifications aux données transmises pour assurer la conformité à la loi, le BTM a fait valider la capacité du Registre à se conformer aux dispositions de la LTRPA quant à la protection des données. Les conclusions du rapport, très positives, témoignent de la qualité de la plateforme.



• Et ce n'est pas fini !

En 2022, avec l'adoption de la stratégie d'intégration des opérateurs aux moteurs de recherche par *deep link*, le Registre entre dans une nouvelle ère technologique. Une nouveauté annonçant des possibilités prometteuses pour l'industrie. Le développement de la plateforme se poursuivra au-delà de la cession de ses activités d'application de la loi. Chose certaine, le BTM conclut ses activités, particulièrement fier d'avoir été l'instigateur de ce formidable outil!

Virage vert et électrification

Depuis maintenant plusieurs années, l'électrification des transports est devenue un enjeu de premier plan.

Le BTM a toujours appuyé la Ville de Montréal dans le déploiement de sa stratégie d'électrification ciblant les taxis et le TRPA. Récemment, en 2022, le BTM a coordonné la tenue de l'atelier collaboratif sous le thème *Accélérer l'électrification du transport rémunéré de personnes par automobile* qui a mené à la production d'un rapport de près de 50 recommandations. Le Bureau œuvre également avec ses différents partenaires pour communiquer conseils, programmes d'aide et outils pour tous les propriétaires voulant prendre le virage vert.

Une histoire riche de réalisations

Les 35 dernières années auront été bien remplies!

Rappelons que ces projets et chantiers mentionnés ne sont que quelques exemples des réalisations des différentes équipes du BTM!



Regard sur les différents rôles du Bureau du taxi

Centre de services et émission de permis

Année après année, artisans et membres de l'industrie du taxi, du remorquage ou clients de la Société de l'assurance automobile du Québec avaient recours au Centre de services du BTM pour renouveler notamment leur permis, leur immatriculation ou encore leur carte d'assurance-maladie.

Jusqu'à sa fermeture en 2021, ce sont plus de 50 000 personnes par année qui franchissaient les portes du Centre de services du BTM et où on y enregistrait plus de 100 000 transactions en moyenne annuellement.

Le Bureau du taxi avait le mandat, jusqu'en 2020, de renouveler les permis de travail, de taxi et de limousine. Il administrait les examens et émettait les permis s'y rattachant.

Division de l'Inspection et des Enquêtes

Au sein du Bureau du taxi, la Division de l'Inspection et des Enquêtes (DIE) a comme mission d'assurer le respect de la loi et ses règlements.

Elle veille au respect de la réglementation et à la sauvegarde de la sécurité des chauffeurs et de leur clientèle en contrôlant le transport illégal de personnes, en menant des enquêtes et des opérations spéciales et en surveillant les activités réglementées. Elle a sans contredit contribué à améliorer le service de transport rémunéré de personnes par automobile. Pour combler l'ensemble des tâches liées à ce mandat, l'équipe était divisée en trois unités: Unité patrouille, Unité plaintes-enquêtes et Unité liaison (notamment représentation dans des dossiers judiciaires à la cour).

Jusqu'à récemment, ce sont en moyenne plus de 10 000 fiches par année qui étaient rédigées, à l'endroit de propriétaires et de chauffeurs de taxi, de partenaires-chauffeurs Uber ainsi qu'à des individus s'étant livré à du transport rémunéré de personnes sans permis de taxi.

• La vérification des antécédents judiciaires

Depuis 2015, le Bureau du taxi procédait à la vérification des antécédents judiciaires de tous les demandeurs de nouveaux permis ou au moment du renouvellement de celui-ci.

Les enquêtes étaient menées par les corps de police municipaux ou provinciaux, selon les dispositions de la *Loi concernant les services de transport par taxi*. Ce sont en moyenne 4 500 vérifications d'antécédents judiciaires qui étaient effectuées par année.



• Le traitement des plaintes

Jusqu'au moment d'écrire ces lignes, le Bureau recevait et traitait les plaintes du public et de l'industrie du taxi et du TRPA (environ 1 000 par année), ce qui permettait de cerner environ 1 500 infractions distinctes.

Division du développement

Lors de la transition du BTM en paramunicipale, une nouvelle division s'est créée, la division du développement, afin d'allouer des ressources supplémentaires qui auraient la responsabilité de mettre en place différentes initiatives pour améliorer l'expérience client et favoriser la mobilité dans la métropole.

Possédant les compétences pour soutenir l'intégration des nouvelles technologies, encourageant l'innovation, les meilleures pratiques liées à l'expérience client ainsi que la création

de modèles d'affaires audacieux, le Bureau du taxi a travaillé à développer des projets structurants pour appuyer l'industrie, renforcer son agilité et préserver sa vitalité économique. Parmi ces projets, on pense notamment au Registre des taxis, à l'accessibilité des services pour les personnes à mobilité réduite, à l'image de marque BONJOUR, au programme clients-mystères, à l'électrification des véhicules de taxi, au programme d'aide face à la COVID-19, ainsi qu'à la mise en place de différents outils d'informations et de communication (dont la revue *Taxi Le Journal* tirée à 10 000 exemplaires et lue par 1 500 abonnés en ligne). L'ensemble de ces projets sont réalisés dans une perspective où l'industrie du TRPA s'inscrit comme l'un des éléments clés dans la mobilité intégrée sur le territoire de la métropole. Une industrie accessible, sécuritaire, attrayante et durable est nécessaire pour assurer une mobilité rayonnante et répondant aux besoins des citoyens et des nombreux visiteurs de Montréal.

Conseil d'administration et comités

Le conseil d'administration, composé de sept membres nommés et de quatre membres élus, participe depuis 2014 à la gouvernance du Bureau du taxi.

Les membres consacrent également du temps en s'impliquant au sein des nombreux comités mis sur pied par le Bureau. On pense notamment au *comité d'audit*, *comité innovation technologique*, *comité de mise en œuvre d'un service de transport par taxi accessible* ou alors le *comité de pilotage du plan d'action* et de *l'élaboration de la politique*. Leur apport et leur expertise ont été manifestes et essentiels aux nombreuses réalisations du Bureau du taxi.

Quelques dates marquantes et réalisations du Bureau du taxi

1988

- Diffusion de différents documents d'information incluant une vidéo intitulée « Au service de la qualité ».



1989

- Le Bureau de concert avec l'industrie intervient auprès du MTQ et, pour la première fois, les taxis peuvent emprunter la voie réservée prévue lors de la réfection de l'autoroute 40.
- Implantation du Programme d'inspection visuelle des véhicules.
- Publication du Guide de l'usager du transport par taxi.
- Fondation de l'Association internationale des régulateurs de transport (IATR) par Richard Boyer (Bureau du taxi) et Michel Trudel (MTQ).

1990

- Mise sur pied du programme « Taxi Secours » qui encourage la participation des chauffeurs de taxi aux efforts déployés en matière de sécurité publique.

1992

- Formation d'un groupe de travail composé de représentants élus des propriétaires de taxi, d'associations de service, de même que des représentants du SPCUM, de la STCUM et du MTQ. Les travaux de ce groupe permettent de jeter les bases d'une réglementation structurant le processus d'adhésion aux associations de service, dans le but de favoriser une meilleure intégration des membres des minorités visibles ainsi que la préparation de différents mémoires déposés devant la Commission Therrien, chargée d'apporter des modifications à la Loi sur le transport par taxi.

1993

- Mise en place du processus d'adhésion aux compagnies de taxi pour mettre fin à la discrimination et au racisme dans l'industrie.
- Mise en place de la formation obligatoire des nouveaux chauffeurs.
- Mise sur pied d'un comité afin de veiller à la mise en place d'une solution novatrice prévoyant l'inspection préalable des véhicules et la délivrance d'une vignette de conformité assurant le Casino que le véhicule est en tout point conforme aux exigences du règlement relatif au transport par taxi.

1994

- Programme partenaire en prévention qui a permis de diminuer le nombre de vols qualifiés et d'améliorer la sécurité des chauffeurs.
- Programme d'inspection obligatoire des véhicules taxis.

- Introduction de la formation obligatoire

1995

- Le Bureau du taxi devient mandataire de la SAAQ, lui permettant d'offrir un concept de comptoir unique à sa clientèle taxi.

2003

- Le Bureau étend sa juridiction et encadre maintenant les activités de dépannage et de remorquage à Montréal.
- Lancement de la revue *Taxi Le Journal*.

2004

- Introduction de l'âge minimum/maximum des véhicules.

2006

- Projet pilote: Taxis accessibles.



2008

- L'exigence relative à la formation continue obligatoire est introduite dans la réglementation municipale en 2008. Cette disposition a été reconduite, en mars 2010, à l'article 73 du Règlement RCG 10-009. Aux termes de cet article, les chauffeurs doivent dorénavant démontrer, lors du renouvellement de leur permis de travail, qu'ils ont suivi l'équivalent de deux jours de formation continue reconnue par le BTR pendant la durée de validité de leur permis.



2009

- Gestion du concours Dorval assurant une plus grande équité pour les propriétaires de taxi.

2010

- Adoption d'un nouveau règlement: *Règlement sur le transport par taxi* (RCG 10-009) prévoyant entre autres le déploiement de véhicules moins énergivores et une nouvelle image distinctive pour les taxis, incluant la publicité.

2012

- Mise en place d'un programme de formation continue pour les chauffeurs.

2014

- Le 1^{er} janvier 2014, le Bureau du taxi de Montréal commence officiellement ses activités en tant qu'organisme paramunicipal de la Ville de Montréal.



2015

- Mise en œuvre de la vérification obligatoire des antécédents judiciaires.
- Mise sur pied d'une escouade pour surveiller et sanctionner le transport illégal.
- Paiements électroniques obligatoires pour l'ensemble des taxis à Montréal.
- Présentation du plan d'action 2015-2017 du Bureau du taxi qui guide la mise en œuvre de la politique sur l'industrie du taxi.
- Organisation et tenue du Congrès de l'IATR à Montréal.

2016

- Amendement à la loi en vue d'augmenter les amendes liées au transport illégal (et augmentation des pouvoirs des inspecteurs pour les saisies de véhicules et suspension de permis de conduire en matière de transport illégal).
- Règlement sur l'âge des véhicules (3-8 ans).
- Lancement du programme clients-mystères.
- Publication du guide *TAXI! Maintenir un service professionnel et protéger son métier*.

2017

- Lancement, en partenariat avec Tourisme Montréal, de l'image de marque BONJOUR, signature distinctive de l'industrie du taxi de Montréal.

2018

- Lancement officiel du Registre des taxis.

2019

- Rédaction et présentation d'un mémoire dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 17, pour des services de qualité, sécuritaires, accessibles, fiables, durables et stratégiquement intégrés à la mobilité de la métropole.
- Lancement de programmes d'aide financière pour le déploiement de l'image de marque BONJOUR en collaboration avec Tourisme Montréal et le MTQ.

2020

- Révision du Règlement sur le transport par taxi.
- Lancement du projet Accessibilité.
- Lancement du programme d'aide à l'industrie du TRPA face à la COVID-19.

2022

- Publication de l'étude d'impact de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*.
- Mise sur pied de l'atelier collaboratif *Accélérer l'électrification du transport rémunéré de personnes par automobile!*

« [...] Le BTM a su représenter l'industrie auprès des différents intervenants et s'est distingué du reste des organismes gouvernementaux comme un allié de l'industrie! »

— Frédéric Prigent, PDG, Taxelco

« [...] Lors de l'événement du Grand Prix, la collaboration du BTM a été indispensable. Sans elle, la fluidité des transports en taxi n'aurait pas été adéquate. »

— Donald Bilodeau, Dir., développement de la clientèle, Casino de Montréal

« [...] L'engagement de Tourisme Montréal auprès du Bureau du taxi était naturel et significatif. L'implantation de la marque d'accueil BONJOUR sur les taxis est un important legs du BTM. »

— Yves Lalumière, PDG, Tourisme Montréal

Plusieurs projets et activités se poursuivent en 2023

Au fil des ans, grâce à son expertise, le BTM a développé plusieurs initiatives porteuses tant pour la Ville que l'industrie du TRPA. À cet effet, plusieurs projets mis en œuvre pourront se poursuivre au sein de la Ville de Montréal ou d'autres organismes partenaires. Des annonces pourront être faites en 2023 à ce sujet.



Néanmoins, la Ville a mentionné sa volonté de conserver les liens privilégiés qui ont été bâtis avec l'industrie par le biais des communications, de même que de continuer à développer certains projets pour soutenir l'industrie du taxi, notamment :

- **Le Registre des taxis** continuera son développement après la fermeture du BTM afin de continuer de générer des retombées positives pour l'industrie au cours des années à venir.
- **L'image de marque BONJOUR** demeurera un incontournable en 2023 dans le paysage urbain. Que ce soit pour arborer un aspect moderne et accueillant, développer de nouveaux marchés ou devenir une icône de la Ville de Montréal, l'image de marque contribue au rayonnement de l'industrie du taxi à Montréal. D'ailleurs des subventions pour l'apposition sont toujours disponibles; consultez notre article sur le sujet dans les prochaines pages de ce numéro de la revue.

Restons en contact :

- **Vous changez d'adresse ?**

Confirmez votre nouvelle adresse au 514 280-6600 ou à btm_communication@montreal.ca. et continuez à recevoir de la documentation sur votre industrie.

- **Demeurez informé en vous abonnant à notre infolettre**

L'inscription ne prend qu'une minute. (Vous pouvez vous désabonner en tout temps.)

1. Allez sur le site Web du BTM: mtltaxi.com.
2. Cliquez sur le lien : *S'abonner à l'infolettre.*
3. Inscrivez votre nom et votre adresse courriel.
4. Confirmez l'abonnement via le lien qui vous sera automatiquement envoyé par courriel.

- **Visitez les médias sociaux**

Nous continuerons à alimenter les pages Facebook et LinkedIn. Jetez-y un œil!

« [...] La gestion de l'offre de taxi à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau est un défi quotidien. La collaboration exceptionnelle entre le BTM et notre organisation a permis de mettre en place des actions concrètes et d'améliorer la qualité du service proposé aux passagers de YUL. »

– Anne Marcotte, Dir., relations publiques,
ADM Aéroports de Montréal

« [...] Ça prend un organisme pour réguler le taxi à Montréal, il doit y avoir un échange plus complet entre les policiers et le taxi concernant le comportement, il doit y avoir une consultation entre la Ville et le taxi concernant les postes d'attente.

Il est certain que ces ouvertures du BTM ont permis d'améliorer le taxi à Montréal. »

– Claude Boulet, PDG, Limousine Select et porte-parole
de l'association des limousines berlines de Montréal

Remerciements

C'est ainsi que se conclut ce riche et prolifique chapitre qu'auront représentées ces 35 années d'activité du BTM. Sans l'ombre d'un doute, l'ensemble des réalisations et des activités qui y sont mentionnées n'auraient pu être possibles sans l'engagement profond et la précieuse collaboration de nombreuses personnes et organisations. Le développement de partenariats et les liens avec le BTM ont toujours été au cœur de ses succès et réalisations. Bien que nous ne puissions tous les nommer, nous remercions tout particulièrement les groupes de personnes suivantes pour leur apport aux travaux du BTM au fil des ans :

Tous les employés, cadres et directeurs du Bureau du taxi de Montréal | Tous les services de la Ville de Montréal et leurs équipes et particulièrement le Laboratoire d'innovation urbaine, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de l'urbanisme, le Service des ressources humaines, le Service de la mobilité ainsi que le Service des technologies de l'information | Tous les membres du conseil d'administration et tous les membres des comités et sous-comités de travail | Tous les représentants de regroupements et d'associations de répartiteurs, de répondants, de propriétaires et de chauffeurs de transport rémunéré de personnes par automobile | Tous les partenaires du Bureau du taxi et de l'industrie, particulièrement Aéroports de Montréal, l'Association des hôtels du Grand Montréal, l'Autorité régionale de transport métropolitain, l'Association québécoise des transports, Casino de Montréal, Croisières Montréal, la Chaire Mobilité de Polytechnique, le Centre de formation du transport routier, Jalon MTL, Kéroul, Parc Jean-Drapeau, Propulsion Québec, Radar, SigmaSanté, la Société de transport de Montréal, Tourisme Montréal et Trajectoire Québec | Les consultants externes de la Fabrique Agile, Intouch Insight, LBB Stratégies, LUME Consultation inc., MobilityData, PFD Avocats ainsi que SOM | Les instances gouvernementales, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère des Transports du Québec, la Commission des transports du Québec ainsi que Revenu Québec | Finalement, pour leur apport sur le plan international en matière de mobilité et leur collaboration aux initiatives du BTM, les regroupements suivants: l'Union internationale des transports publics et l'Association internationale des régulateurs en transport.

Nous saluons l'expertise, le professionnalisme et le travail dévoué de toutes ces personnes qui se sont mobilisées pour mettre de l'avant, le rôle du BTM et porter une vision commune de sa mission au sein de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile. Grâce à vous, le BTM conclut fièrement son mandat avec le sentiment d'avoir contribué au développement d'une industrie sécuritaire, durable, moderne et attractive.

À vous toutes et tous, merci de tout cœur!



Innovation technologique

LE REGISTRE DES TAXIS

De par les possibilités qu'il permet et fort des avancées réalisées, le **Registre des taxis continuera son développement après la clôture du BTM**. Ambitieux projet d'innovation technologique, depuis son lancement, le Registre des taxis vise à positionner l'industrie du TRPA dans la mobilité intégrée de la Ville de Montréal en plus de favoriser la multiplication des demandes de services.

Il est certain que la poursuite de son développement permettra de générer des retombées positives en matière de mobilité intégrée au cours des années à venir.

L'usage des données du Registre : une plus-value tant pour l'industrie que pour la population

Le mode taxi est un mode très particulier. Il y a des moments dans la journée où il est l'un des seuls, si ce n'est pas le seul, mode disponible, d'où le fait, entre autres, qu'il soit essentiel. Son utilisation est cependant moins régulière que d'autres modes et est influencée par une panoplie de facteurs de circonstance (contrairement à l'auto-solo ou au transport collectif).

Les données récoltées par le registre permettent de mieux cerner le rôle du taxi dans la mobilité. Cette compréhension de l'industrie est fondamentale pour contribuer à son déploiement :

- Par exemple, le fait de pouvoir prendre les données du registre et de les traduire en déplacement donne un vaste portrait de l'activité des taxis et du contexte dans lequel ils sont le plus utilisés. Cela permet de comprendre l'offre et la demande du transport par taxi selon les variables liées au contexte.
- Les espaces publics sont extrêmement sollicités et leur allocation peut être déterminée selon des analyses de données. Ainsi, on pourra ajouter, par exemple, un poste d'attente ou une borne de recharge selon les conclusions tirées des recherches et des besoins identifiés.
- Finalement, le registre permet aussi de comprendre les différents modes de transport et d'obtenir un portrait de la circulation routière et de la congestion, ce qui, ultimement, pourra servir à la Ville dans ses décisions sur l'aménagement du territoire.



En vue de soutenir les compagnies de taxi dans le développement de leur application client au sein de moteurs de recherche, le BTM et la FabMob ont mis sur pied un sondage pour optimiser leur connaissance des besoins et acquis des compagnies. Au moment d'écrire ces lignes, le BTM et la FabMob compilent les résultats qui serviront à orienter leurs travaux.

Soulignons que les avancées du Registre sont le fruit d'efforts partagés entre le BTM et ses précieux partenaires. Le BTM profite de l'occasion pour souligner l'apport important de l'équipe des technologies de l'information de la Ville de Montréal dans cette réalisation.



Montréal en commun et la publication des données du Registre des taxis

Montréal en commun est le volet montréalais du *Défi des villes intelligentes du Canada*, un concours du gouvernement du Canada qui encourage les communautés à adopter une approche de ville intelligente pour améliorer la vie de leurs habitants grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. Les projets imaginés lors de leurs candidatures déposées par la Ville et ses partenaires sont mis en œuvre grâce au Prix de 50 M\$ octroyé à la Ville de Montréal.

Alignés avec *Montréal en commun*, les travaux qui concernent la publication des données du Registre des taxis se poursuivent maintenant avec la FabMob, qui est responsable de modéliser les données qui pourront être rendues disponibles.



Dans le cadre de *Montréal en commun*, la Ville travaille avec des partenaires pour tester 13 projets innovants regroupés en 3 volets :

1- Mobilité

- Réduire les trajets locaux en auto-solo.
- Offrir plus d'options de mobilité durable.
- Simplifier l'accès aux services de mobilité durable.
- Améliorer l'efficacité et le confort des transports durables.

2- Alimentation

- Accroître l'efficacité des organismes communautaires de distribution alimentaire.
- Améliorer l'accès à des aliments sains et locaux pour les populations vulnérables.
- Mutualiser les ressources locales pour nourrir tout le monde.
- Réduire le gaspillage dans la chaîne de distribution alimentaire.

3- Données et réglementation municipale

- Adapter la réglementation pour encourager l'innovation et la participation citoyenne.
- Faciliter la collaboration dans la communauté et l'accès aux données.
- Mieux mesurer l'impact de nos actions pour prendre des décisions plus éclairées.
- Tester de nouveaux mécanismes démocratiques.

Cette initiative s'échelonne sur 5 ans (2018-2024) et se trouve donc actuellement à mi-parcours. Vous pouvez en apprendre davantage sur le site Web de la Ville de Montréal.

L'OUTIL DE RÉSERVATION EN LIGNE DE LA STM: SIRTÀ

Il y a plusieurs mois, la Société de transport de Montréal (STM) a lancé une nouvelle fonctionnalité d'application qui permet aux clients du transport adapté de suivre l'emplacement des véhicules en temps réel. Le système de réservation en ligne SIRTÀ de la STM — qui s'applique à tous les minibus et véhicules de taxi partenaires — est accessible sur ordinateur, tablette ou téléphone intelligent, avec des données de localisation des véhicules disponibles jusqu'à dix minutes avant le début et jusqu'à la fin de chaque transport.

Les fonctionnalités incluent :

- les heures de prise en charge et de fin estimées;
- le type de véhicule effectuant le trajet;
- une alerte lorsque le client est le prochain à monter à bord du véhicule;
- une alerte lorsque le véhicule arrive;

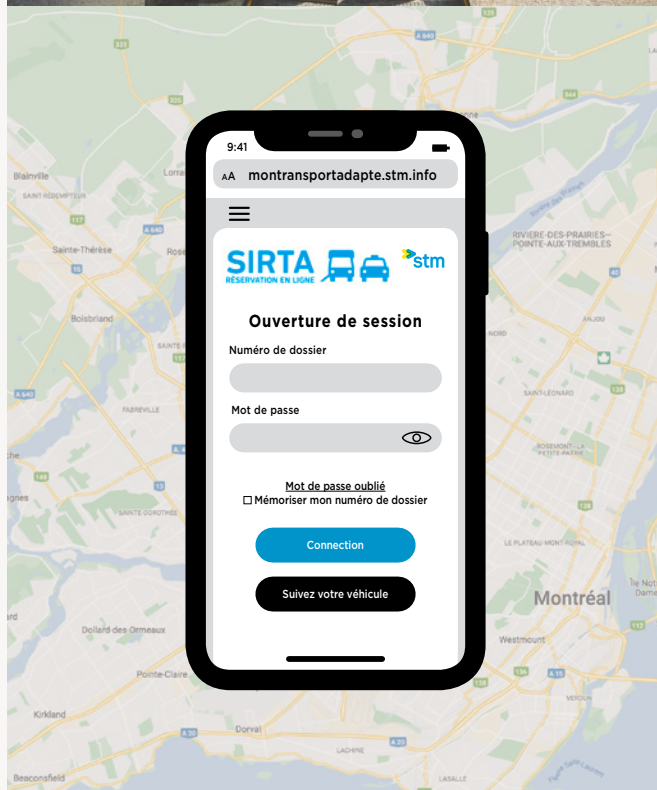
« C'est une excellente nouvelle pour les clients qui utilisent SIRTÀ, car cette nouvelle fonctionnalité leur permet désormais de consulter une carte et de suivre le véhicule qui ira les chercher. Cette nouvelle fonctionnalité témoigne de l'expertise de la STM en transport adapté et de notre volonté de stimuler l'innovation et d'améliorer l'expérience client », a déclaré Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration de la STM.

- une option est prévue pour que les personnes non voyantes puissent l'utiliser.

Cet outil répond également à un besoin de sécurité où un parent ou une personne en charge pourra suivre le déplacement d'un usager.

Analyse de données

Il existe maintenant une plateforme pour l'analyse de données (fonctionnelle et toujours en développement). D'ailleurs, les données du Registre des taxis peuvent être importées dans la plateforme. Ce projet vise à modéliser la demande de service de taxi et à contribuer à la bonne gestion du service pour le bénéfice des usagers, des chauffeurs et de la STM.



Électrification et mobilité durable

LA STRATÉGIE D'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS 2021-2023 DE LA VILLE DE MONTRÉAL RÉCOMPENSÉE

D'ici 2023, Montréal souhaite augmenter et diversifier l'offre de transport électrique en développant davantage d'options de mobilité durable, abordable et accessible. C'est dans cette perspective qu'a été développée et mise en œuvre la *Stratégie d'électrification des transports 2021-2023*.

Récemment la Ville de Montréal a mentionné sa fierté d'avoir été récompensée pour cette deuxième stratégie d'électrification des transports par l'Association des transports du Canada (ATC). On y soulignait l'agilité et l'ouverture de la stratégie.

Présentant six grandes orientations phares, la stratégie inclut des objectifs, cibles et mesures concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, et nous vous invitons à vous y intéresser. La stratégie est disponible sur le site Web de la Ville de Montréal: montreal.ca.

Publication du rapport synthèse de l'atelier collaboratif: *Accélérer l'électrification du transport rémunéré de personnes par automobile*

Interpellé par la *Stratégie d'électrification des transports 2021-2023*, le Bureau du taxi avait été emballé de constater que l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobiles (TRPA) y était intégrée. Comme nous vous le mentionnions dans le précédent numéro du *Taxi Le Journal*, le BTM a été heureux d'avoir pu apporter sa contribution dans la réalisation de l'un des objectifs, soit *pérenniser le TRPA par les voitures électriques*.

En effet, pour appuyer le déploiement des actions et atteindre cet objectif, le BTM a organisé un atelier collaboratif (regroupant membres et partenaires de l'industrie de même qu'experts en électrification) en vue d'identifier des solutions concrètes pour soutenir l'industrie du TRPA dans le verdissement de la flotte de véhicules. Par le biais de pôles de discussions, l'atelier aura suscité des échanges constructifs permettant de démystifier les enjeux liés à l'électrification du TRPA et de proposer près d'une cinquantaine de recommandations.

Ces informations ont été colligées dans un rapport officiel qui a été acheminé, notamment à la Ville de Montréal ainsi qu'aux invités de l'atelier. Le rapport est également disponible sur le site Web du BTM.



Parmi les recommandations communiquées par les participants lors de l'atelier, il avait été identifié la proposition suivante:

- Couvrir les frais d'habillage de taxi BONJOUR à 100 % pour les véhicules électriques.

Nous sommes heureux de vous annoncer que cette proposition sera possible grâce à l'octroi d'une nouvelle subvention de Tourisme Montréal jumelée à celle du programme de modernisation du MTQ.



TOURISME MONTRÉAL OCTROIE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ADOPTION DU *BONJOUR*

Convaincue de la force de l'image de marque **BONJOUR**, Tourisme Montréal a récemment confirmé l'octroi d'une enveloppe globale de 24 000 \$ pour subventionner l'apposition de l'image de marque **BONJOUR** sur des taxis. Ayant à cœur d'encourager le développement d'une mobilité durable, accessible et écoresponsable, cette aide financière s'inscrit également dans une volonté de Tourisme Montréal de contribuer à l'accélération de l'électrification des véhicules de taxi.

En effet, l'organisation a établi que le pourcentage des coûts d'habillage admissibles pour la subvention serait distribué selon le type de véhicule, incluant un pourcentage additionnel pour les véhicules verts. C'est-à-dire qu'un demandeur se verra rembourser ses frais de coûts d'habillage avant taxes ainsi : 50 % pour les véhicules électriques, 30 % pour les véhicules hybrides, véhicules hybrides rechargeables ou accessibles aux personnes à mobilité réduite et 20% pour les autres véhicules à combustion.

Combinez les montants de l'aide financière offerte par Tourisme Montréal à celle offerte par le MTQ

Nous sommes heureux de vous confirmer qu'il est possible de soumettre une demande à la fois pour la subvention de Tourisme Montréal et celle offerte dans le cadre du programme de modernisation du MTQ (et gérée par le BTM), et de combiner les montants. Vous pourriez ainsi vous faire rembourser de 70 % à 100 % des coûts d'habillage!

Les aides financières :

Pourcentage des coûts d'habillement couverts par Tourisme Montréal	Pourcentage des coûts d'habillement couverts par le programme de modernisation du MTQ	Total du pourcentage des frais couverts*
50 %	50 %	100 %
30 %	50 %	80 %
20 %	50 %	70 %

VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

50 %	50 %	100 %
------	------	-------

VÉHICULES HYBRIDES, VÉHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES OU ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE :

30 %	50 %	80 %
------	------	------

VÉHICULES À COMBUSTION :

20 %	50 %	70 %
------	------	------

* Le montant maximal de l'aide financière par véhicule s'élève à 2 500 \$ avant taxes : soit 1 250 \$ provenant du MTQ et 1 250 \$ provenant de Tourisme Montréal.



Vous avez été écoutés : 100 % des dépenses couvertes pour les véhicules électriques !

En effet, « Couvrir les frais d'habillement de taxi BONJOUR à 100 % pour les véhicules électriques » représentait l'une des recommandations énoncées par les invités présents à l'atelier collaboratif, *Accélérer l'électrification du transport rémunéré de personnes par automobile* :

- En combinant les deux subventions, vous pourriez obtenir une aide financière couvrant 100 % des coûts pour l'habillement d'un véhicule.

Il s'agit là d'une excellente nouvelle qui était attendue des gens de l'industrie !

TOURISME /
MONTREAL

DESTINATION HARMONIEUSE : un cadre d'intervention en tourisme durable

En mai 2022, Tourisme Montréal était fière de présenter officiellement sa stratégie Destination harmonieuse afin d'encourager d'ici 2030 le développement de Montréal comme destination touristique exemplaire ayant un impact positif sur la communauté locale et l'environnement. La Destination harmonieuse vise à créer un tourisme intelligent, diversifié, régénérateur et financièrement prospère dans une perspective de développement durable. Pour Tourisme Montréal, il s'agit d'un changement de paradigme majeur et ambitieux. Le fait d'encourager, par le biais de cette subvention, l'électrification des véhicules s'inscrit dans ce cadre d'intervention enthousiasmant !

Taxis BONJOUR : ambassadeurs de la Ville de Montréal

Dans le cadre d'une entrevue pour *Taxi Le Journal* à l'automne 2022, Yves Lalumière, PDG de Tourisme Montréal, insistait sur le rôle que pouvaient jouer les taxis pour enrichir l'expérience urbaine des visiteurs. Il a renchéri en mentionnant :

« Le fait que le taxi soit en mesure d'afficher une image cohérente et en harmonie avec les lieux d'accueil de la Ville fait partie de l'expérience que nous souhaitons offrir. La force du BONJOUR, c'est vraiment la synergie que nous avons créée qui nous permet des visiteurs. De plus, le BONJOUR sur les taxis, amène une crédibilité. Pour le client, un véhicule qui porte la marque BONJOUR, c'est une automobile accueillante, propre, professionnelle. Les visiteurs se sentent en confiance et ça rend aussi leurs déplacements plus faciles, puisqu'ils peuvent plus aisément repérer les taxis. D'ailleurs, c'est unique à Montréal d'avoir un signe d'accueil comme BONJOUR sur les taxis. C'est un élément dont les visiteurs vont se rappeler, qui nous distingue, dont on peut être fiers et qui a certainement un impact très positif. »

C'est également pour cette raison que Tourisme Montréal valorise beaucoup sa relation avec l'industrie et souhaite continuer à soutenir l'apposition de l'image de marque BONJOUR.



Avec la saison froide à nos portes, c'est l'occasion de répondre à la question que se posent de nombreux propriétaires et chauffeurs: « Les véhicules électriques sont-ils aptes à faire face aux hivers québécois? » Absolument!



LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET L'HIVER QUÉBÉCOIS

Si le froid influe sur l'efficacité énergétique de tous les véhicules, qu'ils soient électriques ou à essence, il est certain que l'on doit prendre en compte les spécificités des véhicules rechargeables lorsque vient le temps de faire face aux basses températures. Cela dit, les véhicules électriques présentent aussi plusieurs avantages! Pour démystifier ces aspects et vous aider à optimiser votre utilisation d'un véhicule électrique en saison hivernale, voici quelques faits importants à savoir.

L'importance du préchauffage

Comme le mentionne l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), le préchauffage constitue l'un des avantages les plus appréciés des voitures électriques! Il a été remarqué que le préchauffage était assez efficace pour conserver la chaleur du véhicule, assez longtemps pour se rendre à destination, sans utiliser trop d'énergie une fois sur la route. Ainsi, le préchauffage, lorsque le véhicule est branché à une borne, permet d'éviter d'utiliser la batterie pour obtenir un habitacle chaud et confortable avant le départ. Par la suite, sur la route, le système de chauffage n'a qu'à maintenir l'habitacle à la température souhaitée, ce qui en réduit substantiellement la consommation.

Un avantage au démarrage

Contrairement à une voiture à essence, le moteur d'une voiture électrique n'est pas affecté par le froid puisqu'aucun liquide n'est en contact avec ses éléments. La voiture électrique n'a donc aucune difficulté à démarrer même dans les températures les plus glaciales!

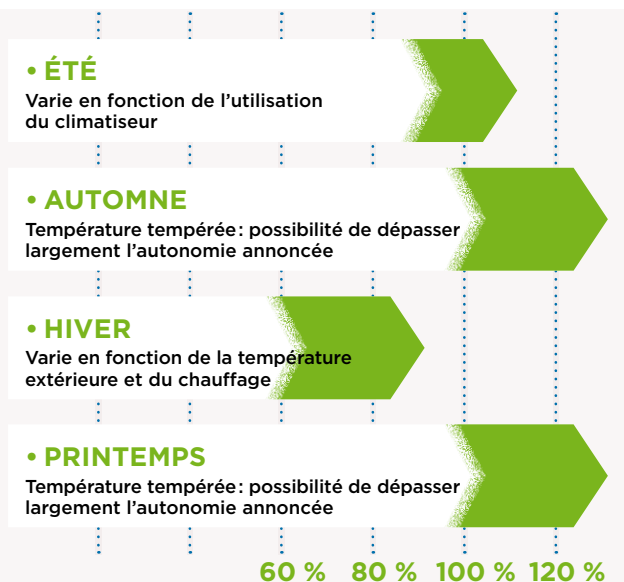
L'autonomie et l'efficacité énergétique

Le froid influe sur l'efficacité énergétique de tous les véhicules, car l'air froid, plus dense, crée une plus grande résistance, augmentant ainsi la consommation. En ce qui concerne les véhicules rechargeables, le chauffage en hiver (et la climatisation en été) a un impact sur l'autonomie des véhicules puisque l'énergie nécessaire à leur fonctionnement est issue de la batterie de traction. Lorsque vient le temps de faire le choix d'un véhicule électrique, il est important de savoir que l'autonomie électrique peut varier au fil des saisons. L'autonomie indiquée pour chaque modèle représente une moyenne annuelle: pendant les saisons du printemps, de l'été et de l'automne, la voiture donnera souvent un kilométrage supérieur, alors qu'en hiver il sera inférieur.

OPTIMISER L'AUTONOMIE SELON L'AVÉQ

- Maintenir la température intérieure entre 18-22°C.
- Préchauffer la voiture de 30 à 60 minutes avant de l'utiliser.
- Utiliser une recharge lente à 120V pour que l'activité chimique de la recharge réchauffe la batterie pendant toute la nuit ou utiliser la minuterie de chargement en réglant l'heure de départ si on utilise le 240V.
- L'idée est de faire fonctionner la batterie le plus possible avant le départ, pour que l'activité chimique soit plus importante, ce qui réchauffe l'intérieur de la batterie.

VARIATIONS SAISONNIÈRES DE L'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE



100 % = autonomie annoncée par le constructeur.

RÉF.: Choisir un véhicule rechargeable (roulonselectrique.ca/documents/63/Brochure-Electro-FR-2022-web-medium.pdf)

Planification de la recharge

Particulièrement lorsqu'il fait froid, il est recommandé de recharger la batterie après un déplacement puisqu'ainsi la batterie aura été réchauffée par le trajet. La batterie sera à une température plus proche de sa température idéale pour la recharge et le chargement sera plus rapide.

Comme le mentionne le *Circuit électrique*, si vous attendez le lendemain, quand la voiture et la batterie sont froides, la recharge sera plus longue ou vous commencerez la journée avec une autonomie grandement réduite.

Vous pouvez également opter plutôt pour recharger votre véhicule pendant la nuit au moyen d'une borne à 240 volts, vous aurez ainsi une pleine charge dans les moments précédant votre départ.

En toute saison, il est également recommandé de s'arrêter pour recharger la batterie lorsque le niveau de charge est inférieur à 30 %. À ce niveau, la recharge sera plus rapide et plus efficace. L'idéal pour le chauffeur est donc de planifier la recharge simultanément à une pause lors d'une baisse d'achalandage ou en fin de quart.

Finalement, il demeure préférable de recharger moins longtemps, mais plus souvent et dans la plage de recharge optimale. Par exemple, il est souvent plus rapide d'effectuer deux recharges qui font passer le niveau de charge de 20 % à 50 % qu'une seule recharge qui le fait aller de 20 % à 80 %.

TEMPS DE RECHARGE À PRÉVOIR :

- **Le temps de recharge dépend de plusieurs facteurs dont le type de borne (standard ou rapide) et de la batterie du véhicule. Cela dit, on prévoit environ 20 à 30 minutes pour une borne rapide et environ 3 heures sur une borne standard.**
- **Toutefois, il faut se rappeler que si plusieurs facteurs influent sur la vitesse de recharge, la température de la batterie est un élément crucial. Lors des journées froides, il est fort possible que la recharge soit plus longue que ce qui est mentionné ci-haut, surtout si le véhicule n'a pas roulé préalablement.**
- ***Roulons électrique* précise d'ailleurs que certains modèles de voitures sont plus limités en vitesse par temps froids (Chevrolet Bolt, Nissan Leaf) alors que d'autres le sont moins (Hyundai Kona, Ionic). Il est donc particulièrement important de se familiariser avec son véhicule dans la planification de ses déplacements et de privilégier de le charger après une longue route.**

Les périodes de froid intense

Outre les journées froides typiques de l'hiver québécois, il arrive qu'exceptionnellement, les températures baissent drastiquement, plongeant la province dans de courtes périodes de froids intenses, de l'ordre de -25 °C avec un facteur éolien qui peut atteindre -40 °C.

Mentionnons d'abord que le facteur éolien n'influe pas sur la température de la batterie. Il ne faut tenir compte que de la température réelle lorsqu'on évalue son impact sur le véhicule électrique. Toutefois, le vent de face affecte l'autonomie, et ce, en toute saison!

Lors de températures extrêmement froides avoisinant les -25 °C et moins, l'autonomie du véhicule sera considérablement réduite (à moins que vous ayez accès à un garage chauffé, qui réduira de beaucoup la perte d'autonomie). En effet, aussi longtemps que la batterie reste chaude, le véhicule électrique aura une autonomie très acceptable, même par ces températures.

Dans le cas de températures aussi basses, la batterie nécessite d'être pré-conditionnée pour éviter que l'énergie de la batterie ne se dissipe en chaleur au lieu d'être transférée comme énergie au moteur. Pour y parvenir, il est recommandé de charger la voiture durant toute la nuit ou d'utiliser la minuterie intégrée au véhicule afin de déterminer l'heure de départ, pour que la recharge soit activée aux heures qui précèdent votre départ. Cette activité électrique et chimique permet de garder la température de la batterie plus élevée.

L'impact des premières minutes de la conduite

Particulièrement durant les journées froides, l'AVÉQ recommande de minimiser les accélérations brusques dès les premières minutes d'utilisation, car «c'est à ce moment qu'une grande partie de la charge se dissipera si on tente de trop pousser les petits électrons gelés!» De plus, lors des premières minutes de conduite, il est conseillé de réduire la vitesse sur l'autoroute ou d'emprunter les routes secondaires. D'ailleurs, ne devrait pas tellement modifier la conduite, car on remarque que la circulation est souvent plus lente à ces températures et que même CAA-Québec recommande de rouler moins vite qu'à la vitesse permise pour éviter des sorties de route.

De plus, il a été remarqué qu'après quelque temps, la température de la batterie augmente et l'autonomie s'améliore. Néanmoins, avant que la température de la batterie augmente, il faut conduire de manière conservatrice, sinon le niveau d'autonomie risque de plonger drastiquement.



TABLEAU DE BORD DU VÉHICULE :

- Avec le tableau de bord ou l'application mobile du véhicule, il est possible de programmer les heures de recharge permettant entre autres d'optimiser le conditionnement de la batterie selon l'heure de départ prévue.
- Avec cette fonction on peut également éviter les périodes de pointe, selon les recommandations d'Hydro-Québec, pendant les grands froids.

APPLICATION DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE :

- Il est recommandé aux chauffeurs de télécharger (gratuitement) l'application du *Circuit électrique* afin de repérer les bornes à proximité disponibles.
- De plus, l'application fournit une panoplie d'informations utiles: le temps de recharge restant d'une autre voiture branchée à proximité, des alertes, des trucs et conseils, il est possible de d'enregistrer des bornes dans ses favoris, etc. (L'application est compatible avec Android Auto et Apple Car play.)

Des outils précieux

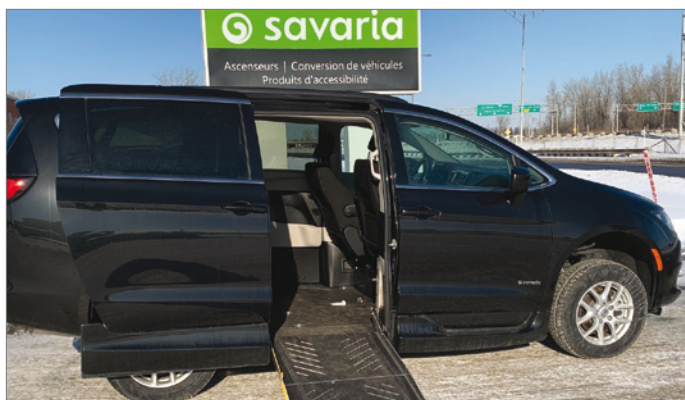
INFORMATION EN TEMPS RÉEL :

- De la même manière que le fait la jauge à essence d'une voiture à essence, le véhicule électrique informe le chauffeur de l'autonomie restante en temps réel.
- De plus, le véhicule émet des avertissements lorsque le niveau d'énergie arrive sous un certain seuil (généralement aux environs de 20 %).

CALCULATEUR GRATUIT :

Plusieurs se demandent à quel point l'autonomie de leur voiture électrique diminuera pendant les périodes moins optimales (froid, vent, dénivelé, etc.).

- CAA-Québec a partagé, sur le site Web de l'AVÉQ, un chiffrier qui permet de déterminer selon le temps de l'année à quelle autonomie on peut s'attendre. Il s'est basé sur les ratios présentés dans la brochure Choisir un véhicule rechargeable qui répond à vos besoins du regroupement Roulons Électrique dont l'AVÉQ fait partie.



Modèle Commercial

Chrysler Caravan à accès latéral

- Rampe avec nouveau mécanisme assisté pivotante vers l'intérieur
- Plancher en acier inoxydable
- 56" ouverture porte
- Peut accueillir 2 fauteuils roulants et 3 passagers
- Possibilité de 1 fauteuil roulant et 5 passagers lorsque option du banc centre amovible

1.800.668.8705

 savaria^{inc.}

Fabriqué au Québec

Mobilité pour mieux vivre

savaria.com

Réglementation

RESTRICTIONS QUANT À L'USAGE DU TABAC OU DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES VÉHICULES DE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE

Récemment, nous avons reçu des questionnements quant à la possibilité de fumer à bord d'un véhicule servant à offrir du transport rémunéré de personnes par automobile. Afin d'aider l'industrie à offrir un service conforme à la loi, voici quelques rappels.



© Shutterstock

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2 DE LA « LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME » :

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS TOUS LES LIEUX FERMÉS SUIVANTS :

★ Les moyens de transport collectifs, les taxis, les automobiles assimilées à un taxi au sens de l'article 4 du *Code de la sécurité routière*, les autres véhicules transportant deux personnes ou plus qui sont obligatoirement utilisés dans le cadre d'un travail. ★

Cette interdiction s'applique-t-elle s'il n'y a pas de client à bord du véhicule ?

Il est important de rappeler que cette interdiction s'applique en tout temps. Ainsi, à bord d'un véhicule servant à offrir des services de transport rémunéré de personnes par automobile, il n'est pas permis de fumer, qu'un client soit à bord ou non. Cette interdiction s'applique donc également lorsque le chauffeur prend une pause.

Attention !

Tel que mentionné à l'article 1.1 de la Loi :

- Le mot « fumer » vise également l'usage d'une cigarette électronique ou de tout autre dispositif de cette nature.
- De plus, « tabac » comprend également les accessoires suivants : les tubes (papiers et filtres à cigarette), les pipes (y compris leurs composantes) et les fume-cigarettes.

Bien sûr, un véhicule exempt d'odeur de tabac et de fumée contribue aussi à offrir une expérience agréable pour les clients et favorise le maintien de hauts standards de qualité à l'industrie !

LE CHANGEMENT D'ANNÉE AU 1^{er} JANVIER SIGNIFIE-T-IL LA FIN DE L'AUTORISATION POUR VOTRE AUTOMOBILE QUALIFIÉE ?

CONFORMÉMENT À LA «LOI CONCERNANT LE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE»:

L'AUTORISATION DE L'AUTOMOBILE PREND ULTIMEMENT FIN AU MOMENT DU RENOUVELLEMENT DE SON IMMATRICULATION, AU COURS DES MOIS SUIVANTS L'ATTEINTE DE SES 10 ANS:

★ Ainsi, l'autorisation d'une automobile de l'année modèle 2013 prendra fin au cours de l'année 2023, au maximum à la date d'échéance de son immatriculation.

La notion d'âge du véhicule est présente dans la loi et demeure l'un des aspects cruciaux pour favoriser une offre de services sécuritaires pour l'ensemble des usagers de la route. ★



Comment se calcule l'âge d'une automobile qualifiée ?

- L'année modèle d'une automobile est celle déterminée par son constructeur.
- L'anniversaire d'une automobile est le 1^{er} janvier de chaque année.
- Le calcul de l'âge d'une automobile s'effectue avec la formule:

ANNÉE COURANTE - ANNÉE MODÈLE = ÂGE

Par exemple, un modèle 2015 aura 8 ans le 1^{er} janvier 2023 (2023 - 2015 = 8).

Gingras Taximètre inc.

5844, rue des ÉCORES #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
Tél.: 514 272-3924 Fax: 514 272-2656 1-877-272-3924
Courriel: info@gingrastaximetre2013.ca

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi – 8h à 17h



Sécuri-Dôme



lumitronic ng



radio kenwood

Nous réparons et installons :

Toutes les marques de compteur et de radio
Les dômes Sécuri-Dôme et les dômes de publicité
Toutes les marques de GPS
Mandataire de la CTQ (validation)

NOUS FABRIQUONS :

Les dômes d'écoliers et autres modèles

NOUS SOMMES 9 À VOTRE SERVICE !

Offrir un service impeccable

LA MONTÉE À BORD DU VÉHICULE

Lorsque le chauffeur de transport rémunéré de personnes par automobile offre ses services, il ne dispose, bien souvent, que d'un court laps de temps pour démontrer son savoir-faire et son professionnalisme. Dans cette perspective, tous les petits gestes comptent et l'étape de la montée à bord représente un élément crucial dans l'impression qu'aura le client de son expérience. Plus un client est satisfait, plus il sera porté à utiliser le service à nouveau de même qu'à le recommander. Aussi, chaque service à la clientèle impeccable contribue au rayonnement de toute l'industrie du TRPA!

Pour vous appuyer dans la bonification des services, nous vous partageons les commentaires et les éléments du service particulièrement importants pour la clientèle et identifiés dans le cadre du programme de clients-mystères mené par le BTM.

Stationnement sécuritaire et adéquat

Si vous venez récupérer un client, il est recommandé de se stationner tout juste à côté du point d'embarquement et d'éviter au client de devoir traverser la rue. L'embarquement doit être sécuritaire et le plus simple possible pour le client.

Accueil courtois et sympathique

Lorsque les clients montent à bord du véhicule, ils apprécient le sourire du chauffeur et que ce dernier se retourne pour les saluer en ayant un véritable contact visuel.

Propreté de la voiture

Un client dans un taxi propre est un client confiant! Au-delà d'un véhicule exempt de poussière et de saleté, les clients apprécient que l'espace soit dégagé et que le chauffeur ne laisse pas d'objets ou de papiers sur les sièges.





Assistance avec les paquets

Les clients apprécient particulièrement lorsque le chauffeur les assiste, lorsque nécessaire, pour déposer des paquets dans le coffre. Il s'agit d'une attention qui rend l'expérience mémorable aux dires des clients. En cas d'incertitude, pourquoi ne pas sortir du véhicule pour offrir votre aide? Cela sera sûrement remarqué par votre client!

Démarrage du taximètre

Il est recommandé de démarrer le taximètre après l'indication de la destination. Rappelons que conformément à l'article 70 du *Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile*, lorsque le prix d'une course est calculé par taximètre, le chauffeur qualifié doit mettre en marche le taximètre au moment où il commence la course et il doit, sauf indication contraire du client, en arrêter le fonctionnement aussitôt qu'il arrive à destination. Une course commence au moment où le client monte dans l'automobile ou au moment où il demande explicitement au chauffeur de l'attendre.

* * *

Le BTM souligne la qualité du service de M. Diyani

À l'automne, nous avons reçu un très beau commentaire d'un client, un touriste de passage à Montréal, qui tenait à souligner la qualité du service du chauffeur, notamment en raison de son honnêteté et de son professionnalisme.


Le client nous raconte qu'à la fin de son trajet en taxi pour le mener à l'aéroport, il était particulièrement fatigué et pressé et il a, par mégarde, confondu des billets de 20 \$ et de 50 \$, ce qui fait qu'il a remis beaucoup trop d'argent au chauffeur. Le chauffeur a immédiatement constaté la confusion de son client et lui a signifié son erreur. Le client a tenu à nous aviser de la droiture du chauffeur et il a ajouté qu'il avait trouvé ce petit geste si honnête et tellement inspirant qu'il s'est donné le mandat, de retour chez lui, de lui-même redonner au suivant.

Finalement, en discutant avec ce client, il a ajouté que M. Diyani avait été un chauffeur d'une grande qualité, attentionné et fort sympathique. Ce transport qui a conclu son voyage à Montréal aura terminé son passage sur notre territoire sur une très belle note!

Cela dit, il est certain que les qualités dont le chauffeur a fait preuve ce jour-là contribuent à donner une image positive du taxi à Montréal.

Pour toutes ces raisons, le BTM désire féliciter sincèrement M. Diyani! Ces petits gestes ont eu un impact important et sont tout à fait dignes de mention.

* * *



Santé

LIMITER LA PROPAGATION DES VIRUS

À l'approche de l'hiver, l'Organisation mondiale de la Santé a rappelé la nécessité de ne pas baisser la garde et de mettre de l'avant plusieurs gestes pour limiter la propagation des cas de COVID-19 et de grippe. De plus, comme les chauffeurs de transport rémunéré de personnes par automobile risquent d'être occupés et en contact avec des centaines de clients au cours des prochaines semaines, voici quelques rappels pour vous aider à demeurer en santé !

Avant de commencer le quart de travail

- 1** Nettoyer et désinfecter l'intérieur du véhicule lors d'un changement de chauffeur.
- 2** Retirer les objets non essentiels à bord du véhicule (ex. : porte-gobelet, décorations, etc.).
- 3** S'assurer d'avoir à disposition dans le véhicule le matériel nécessaire : masques, poubelles, solutions hydroalcooliques, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable, etc.

Lors de la prise d'appel ou de l'embarquement d'un passager

- 4** S'informer s'il y a présence de symptômes chez le client ou s'il s'agit d'un cas de COVID-19 :
 - Dans l'affirmative, appliquer les mesures concernant le transport de passagers symptomatiques ou atteints de la COVID-19.
- 5** Lors de la prise d'appel, spécifiez au client que vous avez besoin de ces informations pour envoyer le bon type de véhicule.

Durant la course

- 6** Bien que le masque ne soit pas obligatoire, dans le doute il est toujours recommandé de le porter.
- 7** Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains ou des gants.
- 8** Respecter et promouvoir l'étiquette respiratoire : tousser dans son coude replié ou dans un mouchoir que l'on jette immédiatement après utilisation, puis se laver les mains dès que possible.

Paiement et fin de course

- 9** Éviter les contacts directs entre personnes (par exemple : poignées de main).
- 10** Limiter les échanges de main à main de billets, pièces, chèques, cartes de crédit, téléphones, etc.
- 11** Maintenir propres les terminaux de paiement.

Entre deux courses

- 12** Se laver les mains régulièrement avec une solution hydroalcoolique à plus de 60 % d'alcool.
- 13** Désinfecter à quelques reprises les surfaces fréquemment touchées par les clients.
- 14** Aérer l'habitacle à quelques reprises, si la température le permet.

Nous vous invitons à demeurer à l'affût des informations communiquées par la santé publique. Soyez prudents et bonne route !

Tourisme

Une période des Fêtes occupée à YUL

Avec un trafic de 5,4 millions de passagers entre juillet et septembre, YUL Aéroport international Montréal-Trudeau a pleinement repris son envol. ADM Aéroports de Montréal et ses partenaires de la communauté aéroportuaire se préparent maintenant pour un temps des Fêtes qui s'annonce achalandé.



Les neuf premiers mois de l'année 2022 ont en effet affiché des résultats en pleine croissance et de plus en plus près des indicateurs de 2019 à YUL, grâce notamment à une très forte reprise des activités aériennes au cours de l'été. Plus de 11 millions de passagers sont passés par notre aéroport international depuis le début de l'année.

Cette relance ne s'est pas opérée sans heurts et a généré de nombreux défis. Malgré tout, l'ensemble de la communauté aéroportuaire s'est mobilisée afin de déployer des efforts considérables pour améliorer la fluidité du parcours des voyageurs.

Évidemment, beaucoup de mouvements sont à prévoir au cours de la période des Fêtes qui arrive à grands pas, signifiant du même coup une activité plus soutenue pour les partenaires de l'industrie du taxi desservant le site aéroportuaire. Alors que l'ensemble des restrictions entourant le voyage sont tombées à ce temps de l'année pour la première fois depuis les deux dernières années et que la métropole s'est préparée à accueillir des milliers de délégués dans le cadre de la Conférence de l'ONU sur la biodiversité (COP15), les besoins en déplacement vers le centre-ville seront nombreux.

Heureusement, ADM sait qu'elle pourra compter sur un réseau de chauffeurs dévoués, qui ont à cœur de bien servir les passagers et de leur offrir une expérience d'accueil digne de notre ville! Merci de répondre présent! ■



ADM ANNONCE FIÈREMENT LE RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION 4 ÉTOILES DU « WORLD AIRPORT STAR RATING » DE SKYTRAX POUR YUL, L'ÉLEVANT AINSI AU RANG DES GRANDS AÉROPORTS DU MONDE.

Créé en 2000, ce standard d'excellence est reconnu dans l'industrie comme une référence mondiale en matière de normes aéroportuaires. Cette réalisation n'aurait pu être possible sans l'apport de chacun des membres de la communauté aéroportuaire. Bravo à tous!

Parmi les réalisations ayant mené à cette re-certification, les auditeurs indépendants ont notamment noté l'amélioration de la signalétique afin de faciliter les déplacements des voyageurs et des usagers vers le débarcadère de taxis. ■

UN NOUVEAU PARTENAIRE

Le 1^{er} novembre dernier, ADM a solidifié son partenariat avec Precise ParkLink, un chef de file du secteur du stationnement au Canada depuis plus de 30 ans, en le sélectionnant à titre de nouveau gestionnaire des stationnements et du transport commercial à YUL.

En 2014, ADM avait entrepris sa relation d'affaires avec Precise ParkLink comme fournisseur de technologie de stationnement. Precise ParkLink prend ainsi la relève d'Indigo et s'occupe dorénavant de la gestion des parcs de stationnement, de la répartition des services taxis, limousines et autobus nolisés sur les débarcadères à l'aéroport, ainsi que de l'assistance client dans les stationnements et services de transports. La compagnie sera également responsable de l'entretien des lieux où sont effectués les services mentionnés dans le contrat de service. ■

Tourisme

L'industrie du taxi conviée à découvrir le nouveau Studio-Cabaret de l'Espace St-Denis

Pour marquer l'inauguration du nouveau Studio-Cabaret, l'équipe de France Film et de l'Espace St-Denis ont collaboré avec différents acteurs de l'industrie touristique, dont le BTM et l'industrie du taxi. Ainsi, 120 billets pour le spectacle *Mon île, mon cœur* ont été tirés et offerts gracieusement aux chauffeurs de taxi, de l'Aéroport de Montréal et de la Ville de Montréal, qui avaient manifesté leur intérêt.

En novembre 2022, 40 billets ont aussi été offerts à des chauffeurs de Montréal pour le spectacle *Party!* de Québec Issime. Il s'agit d'un spectacle exceptionnel mettant en vedette une quinzaine de chanteurs, danseurs et musiciens interprétant plus de 100 chansons dans un feu roulant de costumes et de projections sur 180 degrés, en 12 tableaux représentant chaque époque musicale des années soixante à aujourd'hui, de Janis Joplin à Lady Gaga (à l'affiche jusqu'au 31 décembre 2022).

D'autres productions seront présentées au cours des prochains mois au Studio-Cabaret... jetez-y un œil et parlez-en à vos clients! De plus, les spectateurs qui le désirent peuvent se prévaloir de la formule souper-spectacle pour agrémenter leur soirée.

Liste des événements touristiques et congrès (zones achalandées) :

• En cours jusqu'au 15 janv.	Exposition	SHARY BOYLE - DEVANT LE PALAIS DU MOI Œuvres de porcelaine sculptée	Musée des beaux-arts
• En cours jusqu'au 19 janv.	Exposition	DIANE ARBUS Photographies des années 50, 60 et 70	Musée des beaux-arts
• En cours jusqu'au 19 févr.	Exposition	JEAN-MICHEL BASQUIAT Œuvres de l'artiste	Musée des beaux-arts
• En cours jusqu'au 13 mars	Exposition	LA MUSIQUE QUI VIENT DU FROID La place de la musique dans l'art visuel inuit	Musée des beaux-arts
• En cours jusqu'au 16 avr.	Exposition	ALEXANDER HENDERSON Photographe écossais du 19 ^e siècle	Musée McCord
• 28 déc. au 5 mars	Sport	ACTIVITÉS HIVERNALES GRATUITES Glissade, ski de fond, patin, raquette, vélo	Parc Jean-Drapeau
• 1 ^{er} janv.	Musique	HOMMAGE À VIENNE Le concert du Nouvel An	Place des Arts
• 4 au 7 janv.	Congrès	AMERICAN PHILOSOPHICAL ASSOCIATION	Centre Sheraton Montréal
• 11 janv. au 11 févr.	Festival	IGLOOFEST	Vieux-Port de Montréal
• 10 au 15 janv.	Spectacle	COME FROM AWAY Comédie musicale de Broadway	Salle Wilfrid-Pelletier
• 14 au 18 janv.	Musique	CLAVIER BIEN TEMPÉRÉ DE J. S. BACH Concerts et conférences	Salle Bourgie du MBA
• 19 Janv. jusqu'à la fin 2023	Exposition	OASIS IMMERSION MUSÉALE Hommage à l'industrie de la réalité virtuelle	Palais des congrès
• 23 janv.	Théâtre	LA NUIT DE LA DÉPRIME - 3^e édition Variété	Théâtre St-Denis
• 28 janv.	Musique	DAMSO Rappeur belgo-congolais	Place Bell de Laval
• 29 janv. au 2 févr.	Congrès	BELL CANADA - BBM SALES RALLYE	Fairmont Le Reine Elizabeth
• 7 févr.	Théâtre	DITA VON TESSE Spectacle burlesque	Théâtre Maisonneuve
• 16 au 18 févr.	Musique	RIOPELLE SYMPHONIQUE Orchestre symphonique de Montréal	Salle Wilfrid-Pelletier
• 16 au 26 févr.	Festival	MONTRÉAL EN LUMIÈRE	Quartier des spectacles
• 24 févr.	Musique	THOMAS RHETT Musique country	Centre Bell
• 24 févr. au 1 ^{er} mars	Congrès	ASSOCIATION FOR COMPUTING MACHINERY	Hôtel Bonaventure Montréal
• 2 au 4 mars	Théâtre	DÎNER DE CONS Comédie	Théâtre St-Denis
• 2 au 5 mars	Spectacle	LA REINE DES NEIGES ET ENCANTO Disney sur glace	Centre Bell
• 8 mars	Musique	JOURNEY Groupe de rock	Centre Bell
• 9 mars	Congrès	DIVISION OF VICTORIAN EPICURE	Palais des congrès
• 9 au 14 mars	Congrès	COSYNE MAIN MEETING	Fairmont Le Reine Elizabeth
• 15 au 26 mars	Sport	CHAMPIONNAT DE HOCKEY FÉMININ	CEPSUM - UdM
• 22 au 25 mars	Congrès	HOSPICE AND PALLIATIVE MEDICINE	Palais des congrès
• 28 mars au 2 avr.	Spectacle	ALADDIN DE DISNEY Comédie musicale de Broadway	Salle Wilfrid-Pelletier
• 29 mars au 1 ^{er} avr.	Congrès	GASTROINTESTINAL & ENDOSCOPIC SURGEONS	Palais des congrès
• 30 mars au 2 avr.	Congrès	CANADIAN POOLPLAYERS ASSOCIATION	Centre Sheraton Montréal
• 31 mars	Sport	HARLEM GLOBETROTTERS Match de basket-ball athlétique et amusant	Centre Bell

PRENEZ CONNAISSANCE DE NOS NOUVEAUX CONTRATS TAXIS

Huit répartiteurs de taxis participent à nos contrats, qui ont été récemment renouvelés et ajustés avantageusement: Taxi Champlain, Taxi Coop de l'Est, Taxi Coop de l'Ouest, Taxi Hochelaga, Taxi Para-Adapté, Taxi Pontiac, Taxi Rosemont et Taxi Van Medic. N'hésitez pas à en parler avec l'un d'eux!

Voyez quels sont les éléments nouveaux contenus dans les contrats réguliers (VOITURES BERLINES):

- un territoire bien déterminé et des heures de travail entièrement rémunérées avec une heure de début de quart de travail clairement déterminée la veille;
- la fin du quart de travail aussi clairement déterminée, mais avec la possibilité de poursuivre à la fin de la journée de travail, moyennant une rémunération supplémentaire;
- le versement d'une prime annuelle de fidélité pour les nouveaux chauffeurs, pouvant aller jusqu'à 2 500 \$;
- le versement d'un incitatif monétaire pour les chauffeurs utilisant un véhicule électrique, qui peut s'élever jusqu'à 2 500 \$ par année;
- une rémunération révisée* :

Taux horaire	56,35 \$
Taux horaire après 23 h	64,80 \$
Prime par km additionnel (au-delà de 25 km/h)	2,06 \$
Durée des tournées	2 à 3 h
Paiement minimal (2 h)	112,70 \$

Les contrats pour les chauffeurs utilisant des VÉHICULES ACCESSIBLES contiennent aussi leur lot de nouveautés:

- la détermination d'un territoire et d'une heure de début;
- la possibilité de poursuivre les tournées à la fin du quart de travail, moyennant une rémunération supplémentaire;
- le versement d'une prime annuelle de fidélité pour les nouveaux véhicules qui s'ajoutent à notre parc, pouvant atteindre 30 000 \$ sur 6 ans;
- le versement d'une prime est prévu si le prix moyen mensuel du carburant dépasse 2 \$/litre;
- une rémunération révisée* :

Taux horaire	68,61 \$
Taux horaire après 23 h	78,90 \$
Prime par km additionnel (au-delà de 25 km/h)	2,46 \$
Durée des tournées	2 h 30 à 3 h 30
Paiement minimal (2 h 30)	171, 53 \$

* L'augmentation annuelle des prix du service suivra l'inflation. Ces prix incluent toutes les taxes et excluent les déductions de votre répartiteur de taxi.



PARTICIPEZ À NOTRE MISSION! Il peut être gratifiant de participer à notre mission et d'offrir un service de transport adapté contribuant à l'inclusion sociale, professionnelle et économique de personnes vivant avec des limitations. Vous aurez un impact significatif et persistant sur leur mobilité.

ÎLE DE MONTRÉAL

PRINCIPAUX CHANTIERS POUR LES MOIS DE JANVIER À MARS 2023



AUTOROUTES 20 ET 25 (TUNNEL LOUIS-HIPPOLYTE- LAFONTAINE)

Montréal (arrondissement de
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve),
Boucherville, Sainte-Julie, Beloeil

Réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-LaFontaine

- Gestion de la circulation dans le tunnel jusqu'en novembre 2025:
 - 1 voie ouverte en direction de la Rive-Sud;
 - 2 voies ouvertes en direction de Montréal.
- › En continu. D'autres entraves pourraient s'ajouter, consulter le site Quebec.ca/lafontaine pour obtenir plus de détails.



AUTOROUTE 20 ET ROUTE 138 (ÉCHANGEUR SAINT-PIERRE)

Montréal (arrondissement de Lachine)

Réparation et maintien de l'échangeur Saint-Pierre

- Fermetures partielles ou complètes de bretelles la nuit ou la fin de semaine.
- › En continu.



ROUTE 138

Entre Kahnawake et Montréal
(arrondissement de LaSalle)

Réparation du pont Honoré-Mercier

- Fermetures partielles la fin de semaine (1 voie ouverte par direction).
- Fermetures partielles ou complètes de nuit.
- › En continu.



AUTOROUTE 40

Entre Vaudreuil-Dorion et Senneville

Réparation et maintien du pont de l'Île-aux-Tourtes

- Gestion dynamique de la circulation (2 voies/3 voies) mise en place à l'aide d'une barrière amovible en fonction de l'heure de pointe.
- › En continu.

Montréal (arrondissement d'Anjou)

Reconstruction du pont d'étagement du boulevard des Galeries-d'Anjou au-dessus de l'autoroute 40

- Pont d'étagement du boulevard des Galeries-d'Anjou:
 - Circulation de la direction nord déviée sur l'actuelle direction sud;
 - Détour par les rues Jarry Est et du Champ-d'Eau pour les usagers de la route en direction sud.
- Fermetures partielles à l'intersection de la rue Jean-Talon Est et du boulevard des Galeries-d'Anjou.
- › Chantier en activité jusqu'à la fin de 2023.



ROUTE 136 (AUTOROUTE VILLE-MARIE)

Montréal (arrondissement de Ville-Marie)

Réparation et maintien des tunnels Ville-Marie et Viger

- Fermetures partielles ou complètes le soir, la nuit et la fin de semaine.
- › En continu.

LES ENTRAVES ET ÉCHÉANCIERS SERONT DIFFUSÉS SUR LE SITE quebec511.info.
D'AUTRES CHANTIERS D'IMPORTANCE POURRAIENT SE DÉROULER
AU COURS DE CETTE PÉRIODE.



IL EST ENCORE TEMPS DE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

pour couvrir les frais d'apposition de l'image
de marque **BONJOUR** sur votre taxi!

C'est facile et rapide :

1.

Remplissez le formulaire
de demande d'aide financière
téléchargeable sur la page
d'accueil de notre site Web :

- mtltaxi.com

2.

Retournez le formulaire
dûment rempli avec les pièces
justificatives demandées :

- par télécopieur au :
514 280-3325
- ou par courriel à l'adresse :
btm_communication@ville.montreal.qc.ca

NORMES GRAPHIQUES DE L'IMAGE DE MARQUE : Les couleurs et le lettrage de l'image de marque des taxis de Montréal doivent être appliqués de façon uniforme. Le rouge est la couleur universelle de l'image de marque et peut être utilisé par les propriétaires indépendants et tous les répartiteurs. Attention! Votre répartiteur a peut-être réservé une couleur distinctive en remplacement du rouge universel. Informez-vous auprès de votre organisation avant de recouvrir votre véhicule.